La chute d’un peuple.

L’adoption de coutumes, de nourriture, de vêtements, d’enregistrements, de langue, de censure, de l‘interdiction des livres et de religion.



Govert Westerveld

La chute d’un peuple.
L’adoption de coutumes, de nourriture, de vêtements, d’enregistrements, de langue, de censure, de l'interdiction des livres et de religion.



Govert Westerveld

La chute d’un peuple.
L’adoption de coutumes, de nourriture, de vêtements, d’enregistrements, de langue, de censure, de l'interdiction des livres et de religion.



Govert Westerveld



La chute d'un peuple. L'adoption de coutumes, de nourriture, de vêtements d'enregistrements, de langue, de censure, de l'interdiction des livres et de religion.

© Govert Westerveld
Academia de Estudios Humanísticos de Blanca (Murcia) Spain

Todos los derechos reservados. Ninguna parte de este libro puede ser usada o reproducida en ninguna forma o por cualquier medio, o guardada en base de datos o sistema de almacenaje, en castellano o cualquier otro lenguaje, sin permiso previo por escrito de Govert Westerveld, excepto en el caso de cortas menciones en artículos de críticos o de media.

All rights reserved. No part of this book may be reproduced or distributed in any form or by any means, or stored in a database or retrieval system, in Spanish or any other language, without the prior written consent of Govert Westerveld, except in the case of brief quotations embodied in critical articles or reviews.

ISBN: 978-1-4467-2175-9 (Hardcover – Lulu Editors)
eBook (Without ISBN)
© Govert Westerveld
Septembre, 2023.

Dévouement

"À tous ceux qui cherchent à découvrir le passé et à apprendre de l'heritage de l'humanité. "

Préface

L'appréciation de l'importance de l'histoire se forge dans une compréhension profonde de multiples facettes qui s'entremêlent d'une complexité étonnante. L'histoire, avec sa profondeur mystérieuse, se dresse comme un phare de connaissance qui éclaire les sentiers du présent et jette de la lumière sur les arrière-plans mystérieux des structures sociopolitiques qui façonnent notre réalité actuelle.

L'histoire se présente comme un guide qui nous oriente à travers le labyrinthe du présent. Elle nous offre la clarté nécessaire pour découvrir les intrigues de la vie moderne, ce qui nous permet de mieux comprendre pourquoi le monde se trouve dans son état actuel. Elle éclaire le chemin qui relie certains événements et décisions passés à la réalité complexe d'aujourd'hui.

L'histoire, dans son caractère didactique et éclairant, nous met en garde contre les pièges de la répétition d'erreurs ancestrales. Elle nous prévient contre l'amnésie collective qui pourrait nous entraîner vers la recréation des mêmes tragédies. Dans sa maîtrise didactique, elle expose les leçons qui découlent des actions et des choix du passé, non seulement au niveau national, mais aussi sur la scène internationale. Elle nous avertit des conséquences néfastes qui peuvent découler de certaines actions et décisions, posant des questions pressantes sur la responsabilité et la sagesse dans le forum mondial.

Les concepts de culture et d'identité, entrelacés dans une danse incessante à travers le temps, offrent un

panorama complexe et intrigant. Leurs racines plongent dans les profondeurs de l'histoire, où les traditions, les valeurs et les croyances sont tissées avec le fil du passé et se transmettent de génération en génération. Ces éléments façonnent notre essence, définissant qui nous sommes et ce que nous apprécions.

La compréhension historique est une exigence indispensable pour la citoyenneté active. Elle permet aux individus de participer consciemment aux processus démocratiques, favorisant une pensée critique nourrie par la compréhension historique. Elle facilite l'évaluation pondérée des décisions gouvernementales dans le contexte de la compréhension historique, encourageant une citoyenneté informée et habilitée.

L'histoire, avec ses récits enrichissants, nous inspire à travers les chroniques de héros, de visionnaires, d'innovateurs et de réformateurs sociaux qui ont laissé une empreinte indélébile dans le tissu de l'humanité. Leurs exploits et réalisations insufflent en nous l'esprit de dépassement de soi et le désir de façonner notre propre destin.

La recherche et l'analyse historique sont des compétences précieuses dans diverses disciplines et professions. La capacité à évaluer les sources, à établir des liens entre les événements et à raisonner de manière critique a une valeur durable.

En résumé, l'histoire se révèle comme un trésor inestimable qui éclaire non seulement le monde qui nous entoure, mais nous guide également vers un avenir plus éclairé. Elle nous enseigne les leçons

tirées de nos erreurs et victoires passées, favorisant une croissance constante et une évolution continue au sein de la société.

De cette manière, en lisant ce livre, nous comprenons mieux pourquoi le peuple abordé dans cette œuvre avait le dicton populaire suivant :

La vérité dort
La trahison règne
La justice fait défaut
Le mensonge domine

Peut-être comprendrons-nous un jour que la grande vérité historique repose sur la déclaration suivante :

'Le déclin d'une société réside principalement dans la décadence morale."

Govert Westerveld

CONTENUE

Il s'agit de lire un mot
et d'en comprendre deux.

1 1566 L'Espagne omnipotente

1.1 Pays-Bas

En 1566, aux Pays-Bas (qui étaient alors sous la domination de l'Empire espagnol), un événement majeur s'est produit, connu sous le nom de "Révolte des Pays-Bas" ou "Rébellion des Pays-Bas" (également appelée la "Révolution hollandaise"). Il s'agissait d'un conflit significatif qui a finalement conduit à la Guerre de Quatre-Vingts Ans, qui a duré de 1568 à 1648 et a abouti à l'indépendance des Pays-Bas vis-à-vis de la domination espagnole.

L'hiver 1564-1565 a entraîné une récolte catastrophique, ce qui a provoqué une famine massive. Tout cela a conduit à un mécontentement croissant. En résumé, la population était prête à éclater à tout moment. Le fait que toutes les églises catholiques aient été détruites partout était lié à des forces obscures et puissantes qui incitaient le peuple, et non seulement à la famine. Ils avaient le vent en poupe à cet égard, car Philippe II n'était pas flexible dans ses décisions.

Sous le règne de ce roi, des mesures strictes ont été prises aux Pays-Bas, notamment l'introduction de l'Inquisition et de la censure. Voici quelques mesures importantes qui ont été mises en place sous le règne de Philippe II :

Inquisition :
En 1566, Philippe II a émis le "Plakkaat van Verlatinghe", également connu sous le nom de "Édit du Sang". Cela a introduit l'Inquisition aux Pays-Bas, qui visait à détecter et à persécuter les hérétiques et

les dissidents. Cela a conduit à la persécution des protestants et des dissidents, ce qui a à son tour provoqué davantage d'agitation et de révoltes.

Censure :
Sous Philippe II, une stricte censure des publications et des impressions a également été imposée. Les livres et écrits considérés comme hérétiques ou subversifs ont été interdits. Cela limitait la diffusion des idées protestantes et d'autres opinions divergentes. La censure était une mesure très controversée. De nombreuses personnes aux Pays-Bas n'étaient pas d'accord pour que leur liberté d'expression soit limitée. La censure a entraîné de nombreuses protestations et des éruptions violentes.

Centralisation du gouvernement :
Philippe II a renforcé la centralisation du gouvernement aux Pays-Bas, ce qui a entraîné un plus grand autoritarisme depuis l'Espagne. Cela a suscité la résistance de la noblesse locale et des villes qui souhaitaient conserver leurs privilèges et leur autonomie.

Impôts et taxes indirectes :
Philippe II a également imposé de lourds impôts et taxes indirectes aux provinces néerlandaises pour financer la guerre contre la France et l'Angleterre, ce qui a entraîné des problèmes économiques et le mécontentement de la population.

Ces mesures ont contribué à l'agitation croissante et aux tensions aux Pays-Bas, préparant ainsi le terrain pour le protestantisme.

La Révolte des Pays-Bas a commencé en 1566 par une série d'émeutes et de protestations de la part des protestants locaux contre les politiques religieuses du roi Philippe II d'Espagne et de l'Église catholique. Les protestants aux Pays-Bas étaient mécontents de la persécution religieuse et de l'imposition du catholicisme dans une région où la population protestante était en croissance.

Le 10 août 1566, un groupe de nobles et de dirigeants protestants a présenté une Pétition de Compromis (également connue sous le nom de "Pétition des Nobles") au gouvernement espagnol, demandant la tolérance religieuse et la réduction de la persécution. Cependant, la pétition n'a pas été bien accueillie par le roi Philippe II ni par les autorités espagnoles aux Pays-Bas.

Cela a conduit à une vague d'iconoclasme, au cours de laquelle les églises catholiques ont été vandalisées et les images religieuses détruites par des iconoclastes protestants. Ces troubles se sont étendus à plusieurs villes des Pays-Bas.

La réponse de Philippe II a été d'envoyer le duc d'Albe, Fernando Álvarez de Toledo, avec une armée pour réprimer la révolte. L'arrivée du duc d'Albe en 1567 a marqué le début d'une répression plus intense contre les protestants et de l'imposition du contrôle espagnol dans la région.

La Révolte des Pays-Bas s'est finalement transformée en une lutte pour l'indépendance. La Guerre de

Quatre-Vingts Ans a officiellement commencé en 1568 avec la Bataille de Heiligerlee. La guerre a duré des décennies et s'est finalement terminée par la reconnaissance de l'indépendance des Pays-Bas par l'Espagne dans le Traité de Westphalie de 1648.

1.2 La Pragmatique sanction

Philippe II a donné son approbation à de nouvelles lois. La pragmatique sanction contenant les interdictions a été promulguée le 17 novembre 1566 et rendue publique le 1er janvier 1567.

Le but de l'édit était donc de contraindre les morisques à abandonner leur mode de vie et leurs coutumes islamiques pour se convertir réellement au catholicisme.

Les ordonnances de 1567 contre les morisques comprenaient un total de 11 articles. Voici un résumé des articles des ordonnances de 1567 contre les morisques :

I. Interdire de parler, lire et écrire en arabe dans un délai de trois ans.

II. Annuler les contrats conclus dans cette langue.

III. Que les livres écrits en cette langue, détenus par les morisques, soient présentés dans un délai de trente jours au président de la Chancellerie de Grenade, et qu'une fois examinés, ceux qui ne présenteraient pas d'inconvénient pour être détenus par des croyants soient restitués à leurs propriétaires pour une période de trois ans.

IV. Que les morisques s'habillent à la manière castillane, en ne portant pas de "marlotas", "almalafas" ni de chausses, et que leurs femmes se découvrent le visage.

V. Que lors des mariages, des veillées et des fêtes similaires, ils suivent les coutumes chrétiennes, en ouvrant fenêtres et portes, sans faire de festins ni de danses avec des instruments et des chants morisques, même si ceux-ci ne sont pas contraires au christianisme.

VI. Qu'ils ne célèbrent pas le vendredi.

VII. Qu'ils n'utilisent pas de noms et surnoms maures.

VIII. Que les femmes ne se maquillent pas.

IX. Qu'ils ne se baignent pas dans des bains artificiels et que ceux qui existent soient détruits.

X. Qu'on expulse les "gacis" (morisques d'Afrique du Nord) et que les morisques n'aient pas d'esclaves de ce lignage.

XI. Que les licences pour détenir des esclaves noirs soient révisées.

Les morisques ont tenté de négocier la suspension, comme ils l'avaient déjà fait en 1526, par le biais de délégations, mais le roi s'est montré inflexible. Les démarches entreprises par Francisco Núñez Muley auprès de Pedro de Deza, nouveau président de la Chancellerie de Grenade, ont échoué. Un Mémorial de Francisco Núñez Muley est connu, dont nous reproduisons le texte ci-après.

2 1567 Francisco Nuñez Muley.

1567 Une déclaration verbale de Francisco Nuñez Muley.

Mémoire pour le très illustre et très révéré seigneur président de l'Audience royale et de la Chancellerie de cette célèbre et grande ville de Grenade et de son royaume, concernant les questions que Son Excellence doit connaître concernant la récente proclamation publique du règlement. Dans le but de fournir à Son Excellence des informations honnêtes qui peuvent bénéficier aux habitants de ce royaume dans leur relation avec Sa Majesté et les membres de son très haut Conseil royal, en vertu de la responsabilité qui leur a été confiée par Sa Majesté sur la base de recommandations de prélats et d'autres personnes, je présenterai ce que mon humble opinion et ma mémoire peuvent atteindre.

Tout d'abord, il est important de noter que pendant la période où la population indigène de ce royaume s'est convertie à notre Sainte Foi catholique, la condition était de ne pas changer leurs coutumes et de conserver les anciens souvenirs. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait dans la mémoire de quiconque dans ce royaume mention d'un tel accord ou arrangement, et à ce jour, aucun document n'a été trouvé pour le soutenir. La conversion de la population indigène de ce royaume s'est faite par la force et en contradiction avec ce que les Rois catholiques avaient établi.



Baptême des musulmans, 1502

L'accord a été conclu avec le roi Muley Boabdil, qui régnait sur ce royaume, et certains de ses maires, et a été signé par les deux parties avec plus de quarante dispositions spécifiques. Cet accord a été conclu au

moment où le roi et ses maires ont livré cette ville et ce royaume.

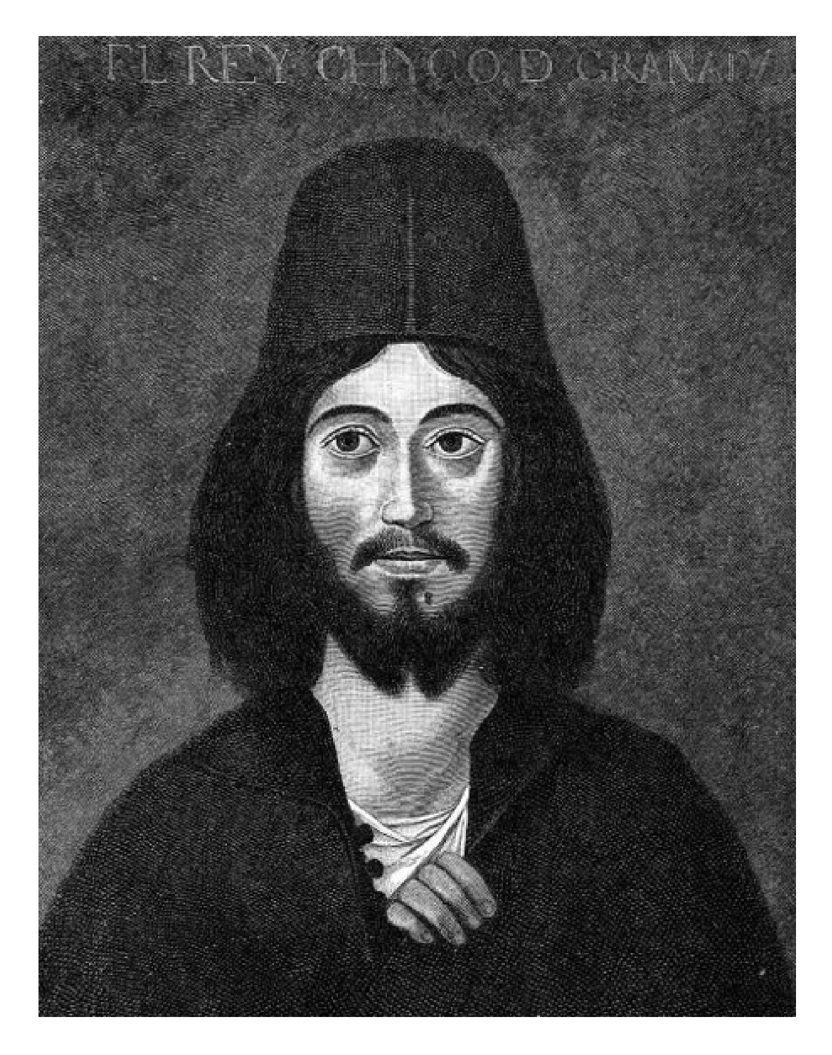


Tableau de Muhammad XII, le dernier sultan de Grenade.
École espagnole du XVe siècle.
Collection du comte Anatoly Nikolaievich Demidov,
1er prince de San Donato jusqu'en 1870. Collection privée.

En substance, l'accord stipulait qu'ils devaient conserver leurs traditions, y compris tout ce qui concernait leurs mosquées, leurs maires, leurs almotacènes[1], leurs fuqaha[2] et tous les avantages liés à leurs mosquées.



Rois catholiques : Ferdinand et Isabelle.

En ce qui concerne leurs salaires et leurs biens, ainsi que tout ce qu'ils avaient et utilisaient, et pour éviter de se convertir au christianisme, ainsi que d'autres dispositions incluses dans le privilège mentionné et les chapitres auxquels nous faisons référence, dont l'original est détenu par feu Don Pedro Vanegas, qui a été trouvé parmi les documents de Hernando de Çafra, secrétaire des Rois catholiques, Votre

---

[1] Un almotacén était un fonctionnaire public chargé de la supervision des marchés et de la qualité des produits. Ce fonctionnaire avait l'autorité d'inspecter les produits, de fixer les prix et de punir les commerçants qui commettaient des irrégularités.

[2] Un faqih (pluriel : fuqaha) est un juriste islamique, un expert en fiqh, ou jurisprudence islamique et droit islamique. Les fuqaha sont formés pour interpréter le Coran, la sunna et d'autres sources islamiques et pour émettre des fatwas, qui sont des avis juridiques sur des questions religieuses.

Excellence peut l'examiner, le demander et obtenir des copies, car il y a eu des affaires similaires dans cette ville et dans cette Audience royale. Des copies de ce document ont également été trouvées en possession de leurs secrétaires. Ce sont les dispositions convenues et établies dans cette ville et son royaume, et ce qui a été ordonné dans la ville de Séville par la Reine Doña Juana, notre dame (que Dieu la glorifie).



Maison de Hernando de Zafra à Grenade.

À Séville, le vingtième jour du mois de juin de l'an mille cinq cent onze, il a été décidé que les tailleurs et les artisans qui fabriquaient des vêtements pour les habitants susmentionnés ne pouvaient pas les fabriquer ou les couper, et que les stocks de vêtements âgés de plus de six ans devaient être épuisés. De plus, d'autres dispositions ont été promulguées, telles que l'interdiction de tuer de la viande comme ils en avaient l'habitude, avec

l'établissement d'une nouvelle méthode d'abattage, l'interdiction de parrains parmi les habitants, et d'autres dispositions dont je ne me souviens pas en détail et qui sont incluses et spécifiées dans le décret mentionné. Cela a été publiquement annoncé et proclamé dans cette ville et son royaume en même temps que la lettre et le décret pertinents à Burgos, en l'an quinze cent huit. Je ne suis pas sûr que cela ait été annoncé et proclamé, car je ne me souviens pas clairement de cette annonce et il n'y a aucun rapport de quelqu'un qui s'en souvienne.

À Valladolid, le vingt-neuvième jour du mois de juillet de l'an mille cinq cent treize, je déclare qu'une telle réglementation n'a pas été annoncée ou proclamée. Je ne m'en souviens pas, et personne d'autre ne s'en souvient, mais c'est écrit. Au cours de l'année treize, je suis allé, avec d'autres chevaliers éminents des habitants de ce royaume, en voyage d'affaires approprié à Son Altesse le roi catholique (puisse-t-il reposer en gloire). Nous n'avions pas connaissance de cela. Plus tôt cette année-là ou après, un règlement avait été émis au nom de Sa Majesté, accompagné d'autres propositions, en faveur des habitants de ce royaume. En fait, il a ordonné que tout vieux chrétien de quelque qualité que ce soit, qui dévoilerait le visage d'une femme maure, d'une almalafa ou de ses vêtements, ou qui lui parlerait des mots offensants lors de processions, dans les rues, sur les places ou en d'autres endroits, serait puni d'une certaine période de prison et d'une peine spécifiée dans le règlement susmentionné. Ce règlement a été annoncé et proclamé dans cette ville et ailleurs à un moment où Hernando Arias et Juan Arias de Saabreda étaient les magistrats de cette ville. Son secrétaire était Hernando Díaz de Baldepenas, écrivain public de cette ville. Son successeur en poste

était Don Diego el Farruz, qui est maintenant décédé, et moi, avec lui, avons proclamé ce règlement. Et ce qui a été décidé en l'an dix-huit à Valladolid par l'empereur, notre seigneur (puisse-t-il reposer en gloire). La première année où il est venu des Pays-Bas pour régner sur Castille, car le roi catholique était déjà décédé en dix-sept [1916] avant, certaines personnes éminentes et chevaliers de ce royaume étaient en compagnie du marquis de Mondéjar pour saluer Son Altesse Royale [Charles V] et le féliciter de sa venue pour régner sur ses royaumes.



Roi Charles en Espagne et en tant qu'empereur également Charles Quint du Saint-Empire romain germanique.

À ce moment-là, différentes questions ont été discutées, tant au service de Sa Majesté qu'en ce qui concerne la population indigène, pour lesquelles

nous avions rendu des services et pour lesquelles nous avions contraint Sa Majesté à payer le service régulier de vingt et un mille ducats. Cela était dû au fait que le roi Philippe Ier [Le Beau], son père décédé, avait cessé de percevoir les vingt et un mille ducats susmentionnés qui avaient été payés auparavant par la population indigène de ce royaume.



Portrait : Roi Philippe Ier le Beau (1478-1506)

Ils n'ont été perçus qu'après sa mort, qui a eu lieu il y a deux ans. Cependant, plus tard, la perception a été rétablie. En l'an dix-huit, à Valladolid, outre d'autres mesures prises par Sa Majesté en faveur de la population indigène de ce royaume, il a été décidé de suspendre l'obligation de changer les vêtements et les habits des femmes maures. Les artisans pouvaient tisser et fabriquer des vêtements maures. En

échange, Sa Majesté recevrait les vingt et un mille ducats susmentionnés.

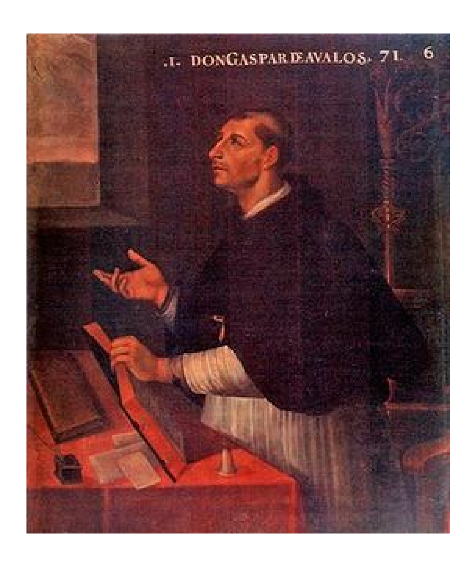


Portrait : Francisco de los Cobos par Jan Gossaert, vers 1530.

Cet accord est enregistré dans les livres du Commandeur Francisco de los Cobros [y Molina][3], secrétaire de Sa Majesté, ainsi que dans les archives de Domingo Pérez, le principal scribe des services. À Grenade, il y a eu un règlement et une décision en l'an dix-huit suspendant l'application des règles relatives aux vêtements et à la fabrication de vêtements maures. Ce document est en possession de Don Hernando Muley, mon neveu, fils de Don Álvaro

[3] Francisco de los Cobos y Molina (Úbeda, vers 1477 - Úbeda, 11 mai 1547) était un chevalier de l'Ordre de Santiago et a commencé sa carrière en tant que juriste à la cour des Rois catholiques, Isabelle et Ferdinand. Plus tard, il a joué un rôle clé en tant que secrétaire d'État et du Conseil royal sous le règne de Charles Quint. Il a été une figure influente dans l'administration de Charles Quint et est devenu l'un de ses conseillers les plus importants.

de Fez, son père décédé, qui l'a hérité de mon oncle Don Hernando de Fez, également décédé. De plus, plus tard, une autre réglementation a été émise. Une copie de ce règlement est détenue par Juan de Astorga, écrivain des services de Sa Majesté.



Portrait : cardinal Gáspar Dávalos, peint par Pedro de Raxis (1555-1626) dans le palais archiépiscopal de Grenade.

Cette disposition stipule que les restrictions concernant les vêtements et la fabrication de vêtements ne s'appliquent pas aux nouvelles chrétiennes. En vertu de cette réglementation, les maires ont ordonné aux femmes de récupérer leurs vêtements et leurs bijoux, qui avaient été confisqués par les fonctionnaires de cette ville. Et cela trouvera grâce devant Juan Díaz, écrivain public, et devant Montealegre, qui a assumé la fonction de Rodrigo Méndez, secrétaire de la ville à l'époque. À l'époque où l'archevêque Gaspar Dávalos, quelque part dans les années trente ou quarante, a tenté, que ce soit par un règlement ou par une décision de la congrégation,

de forcer certains habitants de Guexar (probablement Guadix) à abandonner leur habit.



Musique mauresque

Une révolte a éclaté au cours de laquelle ils ont supplié le président en exercice à l'époque, ainsi que le marquis de Mondéjar[4], de les convoquer pour discuter de la question de l'habit. De plus, un règlement avait été émis qui autorisait les fonctionnaires à patrouiller les routes et à brûler les sacoches des voyageurs se rendant à la messe, ainsi qu'à arrêter les personnes impliquées dans des chants ou de la musique maures [zambras], ou des leilas, qui étaient des réunions nocturnes avec de la musique, des chants et des pénitences, entre autres activités nuisibles pour la population locale[5]. Certains

---

[4] Il s'agit de Luis Hurtado de Mendoza y Pacheco, le IIe marquis de Mondéjar, qui s'est distingué dans sa carrière militaire et a participé à diverses campagnes militaires et conflits de son époque. Il a servi les Rois catholiques, Isabelle et Ferdinand, et plus tard, Charles Ier d'Espagne.

[5] Dans les deux cas, zambras et leilas, l'utilisation de la luth était dominante, à laquelle d'autres instruments de musique étaient ajoutés,

dirigeants de la communauté ont déposé une plainte auprès du Marquis et du Président [de la Cour royale de Grenade], ainsi qu'auprès de l'administrateur de la ville, Hernando Arias, à l'époque. Ils ont ensuite présenté une pétition au conseil municipal de Grenade dans laquelle ils exprimaient leur préoccupation quant aux actions de l'archevêque.



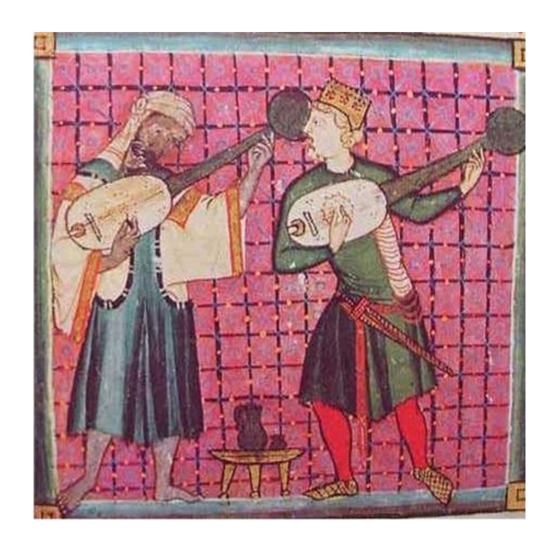
Chancellerie royale de Grenade.

L'enquête a été confiée au corregidor mentionné et à vingt-deux membres du conseil municipal, parmi lesquels figuraient Juan de Trillo et Hernán Álvarez, tous deux décédés. Les trois d'entre eux sont allés voir l'archevêque dans le but de négocier avec lui et d'empêcher la situation de s'aggraver. Cependant, n'ayant pu parvenir à un accord avec l'archevêque, je ne suis pas sûr si cette décision a été prise par le conseil municipal ou après consultation avec les seigneurs présidents et juges (je ne me souviens pas

---

tels que des tambourins, des maracas et des clochettes, des tambours, de longues trompettes en métal et des flûtes. Voir: Gallego Burín, A. & Gámir Sandoval, A. (1968). Los moriscos del reino de Granada según el Sínodo de Guadix de 1554. Granada: Université.

de qui a pris cette décision), un édit a été promulgué et proclamé dans toute Grenade, sous les fenêtres de l'archevêque. Cet édit stipulait que nul laïc ne devait obéir aux ordres de l'archevêque, sauf en ce qui concerne les affaires ecclésiastiques. Des sanctions ont été prévues dans cet édit. C'est ainsi que la tentative de l'archevêque de persuader les habitants de Guexar (peut-être Guadix) de ne plus porter leurs vêtements a pris fin. De plus, les sanctions et les arrestations liées aux chants et à la musique morisques, initiées par l'archevêque et son provisor, ont été levées.



Ménestrel arabe et chrétien, Chansons pour la Sainte Marie, Alphonse X le Sage (1250 ?).

Ces documents et cet édit sont consignés dans les archives de la municipalité et du greffier correspondant, pendant le mandat de Hernando Arias en tant que corregidor. Tout cela a été promulgué en faveur des habitants en ce qui concerne leurs vêtements. Pendant cette période, l'avocat Luzón, le maire de cette ville, a visité la

maison de l'archevêque dans le but d'arrêter quelqu'un impliqué dans ces affaires. Selon des témoignages, un conflit a éclaté entre l'archevêque et l'avocat Luzón. L'archevêque lui a dit : "Vous auriez dû entrer dans ma maison pour chercher." Le maire a répondu qu'il en avait le droit. La discussion a escaladé jusqu'à ce que le maire dise à l'archevêque : "Votre grâce n'est-elle pas consciente qu'un maire de cette ville a le pouvoir de pendre un évêque ou un archevêque, tout comme il en a pendu un autre ?" Tout cela découle de la controverse et d'autres affaires liées à la question des vêtements mentionnée précédemment. Le règlement ou le chapitre de la réunion qui a motivé l'archevêque Don Gaspar Dávalos n'a pas été proclamé ou annoncé ouvertement. L'archevêque a tenté de l'établir de sa propre autorité, comme mentionné précédemment, jusqu'à ce qu'il soit finalement promulgué et appliqué comme annoncé. Après tout ce qui a été mentionné ci-dessus concernant les vêtements et le règlement suspendant le règlement royal sur les vêtements, promulgué à Valladolid la dix-huitième année, lorsque nous étions à la cour de Sa Majesté et dans cette ville de Grenade lorsque Sa Majesté était ici. Nous lui avons rendu service avec un total de quatre-vingt-dix mille ducats : quatre-vingt mille pour Sa Majesté et dix mille que Sa Majesté a accordés à de nombreux chevaliers, fonctionnaires et personnes impliquées. De cette manière, nous avons honoré les six années au cours desquelles nous nous étions engagés à payer les quatre-vingt-dix mille ducats mentionnés, quinze mille chaque année. Nous avons continué à servir Sa Majesté dans ce royaume pour un total de soixante mille ducats, dont cinquante mille pour Sa Majesté et dix mille ducats pour ceux à qui Sa Majesté a accordé des faveurs, et pour ceux qui les ont suivis dans leurs fonctions.



Vêtements mauresques[6]

Ce service est connu sous le nom de service de la Maison Royale, ce qui équivaut à dix mille ducats par an, en plus des vingt et un mille ducats ordinaires, des cinq mille ducats du service extraordinaire et des dépenses qui ont totalisé trente-sept mille cinq cents ducats. Il ne devrait pas dépasser trente-huit mille ducats au total. Nous nous sommes tous engagés à préserver nos coutumes, nos vêtements et nos chaussures, sans causer de préjudice à la sainte foi catholique, comme je l'ai expliqué précédemment et comme je l'expliquerai encore. La raison pour

---

[6] L'image montre les vêtements des Morisques de Grenade vers le XVIe siècle, tels que représentés par Jean Jacques Boissard dans son livre "Recueil de costumes étrangers" (1528-1602). Elle montre des éléments caractéristiques des vêtements des Morisques, tels que le turban avec un rouleau sur la tête, la chemise, le manteau et la "trabaq", qui étaient des "pantalons mauresques" ou des pantalons de style mauresque. Une figure est également représentée portant des sous-vêtements morisques (la deuxième figure à gauche), constitués des "zaragüelles" caractéristiques, ou des pantalons larges avec de nombreuses plis.

laquelle nous avons offert notre service à Sa Majesté pour quatre-vingt-dix mille ducats, alors que Sa Majesté était dans cette ville et dans son Alhambra, était l'obligation de payer les quatre-vingt-dix mille ducats mentionnés.



Iñigo López de Mendoza y Quiñones, premier marquis de Mondéjar, par Francisco Díaz Carreño (Musée du Prado).

En dix-sept, certains habitants de cette ville, en particulier les artisans, les commerçants et les tailleurs qui fabriquaient et décoraient des vêtements morisques pour les femmes, avaient promis d'arrêter de tisser et de fabriquer des vêtements morisques pour les femmes, puisque les six ans établis par Sa Majesté le Roi catholique (qu'il repose en paix) à Séville avaient été respectés. À l'époque, il était interdit de tisser ou de fabriquer des vêtements morisques pour les femmes, et en raison de cette interdiction, les personnes mentionnées avaient promis de servir Sa Majesté avec quatre-vingt mille ducats, et que les artisans et les maîtres en textile

fabriqueraient et couperaient les vêtements et les articles de leurs vêtements.



Grenade

Cependant, cet engagement n'a pas été respecté à l'époque en raison de l'absence des dirigeants de cette ville, et il n'a pas été signalé à l'ancien marquis, comte de Tendilla (qu'il repose en paix). Au lieu de cela, seules les personnes présentes dans la maison de Don Miguel de León, le maire des Vingt-Deux, ainsi que le corregidor Juan Basques Coronado, se sont engagées dans cette affaire. Elle n'a simplement pas été exécutée parce que les circonstances n'étaient pas propices à l'époque et qu'il n'y avait pas assez d'engagement. Bien que plus tard, Don Antonio de la Cueva, le corregidor qui a succédé à Juan Basques, ait également souhaité qu'elle soit exécutée, cela n'a pas été possible en raison du manque de coordination avec le marquis de Mondéjar et les dirigeants de cette ville, et parce que les circonstances appropriées ne se sont pas produites. Ce n'est qu'en dix-huit que Sa Majesté, par le biais de

son corregidor, a donné le feu vert à l'exécution du service susmentionné de vingt et un mille ducats, en raison de l'engagement pris cette année-là concernant les vêtements et les coutumes.

Nous avons attendu pour servir Sa Majesté avec quatre-vingt mille ducats pendant le temps où il résidait dans cette ville et son Alhambra, alors que nous le servions avec les quatre-vingt-dix mille ducats mentionnés. Bien que certains habitants se soient plaints de servir Sa Majesté avec un montant supérieur aux vingt et un mille ducats habituels, le marquis de Mondéjar et les dirigeants de cette ville et d'ailleurs ont argumenté que c'était juste de servir Sa Majesté, car il était revenu dans son royaume et ne leur causait aucun préjudice. De plus, beaucoup d'entre eux s'étaient déjà engagés avec les quatre-vingt mille ducats mentionnés pendant la vie du défunt roi catholique (qu'il repose en paix), en échange de la préservation de leurs coutumes et de leurs vêtements. Tout cela découle d'une chose à l'autre en raison de la question des vêtements, et pour cette raison, l'interdiction des vêtements susmentionnés a souvent été suspendue. Nous ne pouvons maintenant pas permettre que le royaume soit complètement perdu en leur enlevant leurs vêtements, et toutes les mesures susmentionnées concernant les vêtements ont été prises à cet égard. Votre Éminence, si vous considérez les dommages importants et les pertes que subiraient les habitants en leur enlevant leurs vêtements, ainsi que les artisans qui en tirent leur subsistance et les commerçants dont le capital est investi, vous réaliserez que, bien que cette question des vêtements puisse sembler simple à première vue, elle est en réalité très complexe. Si nous considérons à la fois les aspects individuels et généraux, vous verrez que,

malgré toutes les opinions favorables exprimées sur l'ordonnance susmentionnée, elle n'a pas eu et n'aura pas d'impact positif.

Je ne veux pas parler de milliers, mais de millions de personnes qui seront perdus dans ce royaume en enlevant les vêtements susmentionnés. Cela s'explique par le fait qu'il y a environ cinquante mille familles d'habitants autochtones dans ce royaume. Supposons qu'il y ait trois femmes dans chaque foyer, mères et filles, cela fait cent cinquante mille femmes et personnes qui devraient changer leurs vêtements. Parmi toutes ces personnes, à peine quatre ou cinq mille seraient en mesure de le faire sans problème, tandis que toutes les autres seraient contraintes de vendre ou de mettre en gage quelque chose pour y parvenir. Les bijoux de leurs vêtements qu'ils avaient conservés pour leurs propres besoins et pour les vendre si nécessaire n'auraient aucune valeur sur le marché. De plus, les commerçants qui avaient investi leur argent dans les vêtements mentionnés et d'autres biens découvriraient que les vêtements morisques ne peuvent pas être transformés en vêtements castillans et ne peuvent en aucun cas être réutilisés ou exploités.

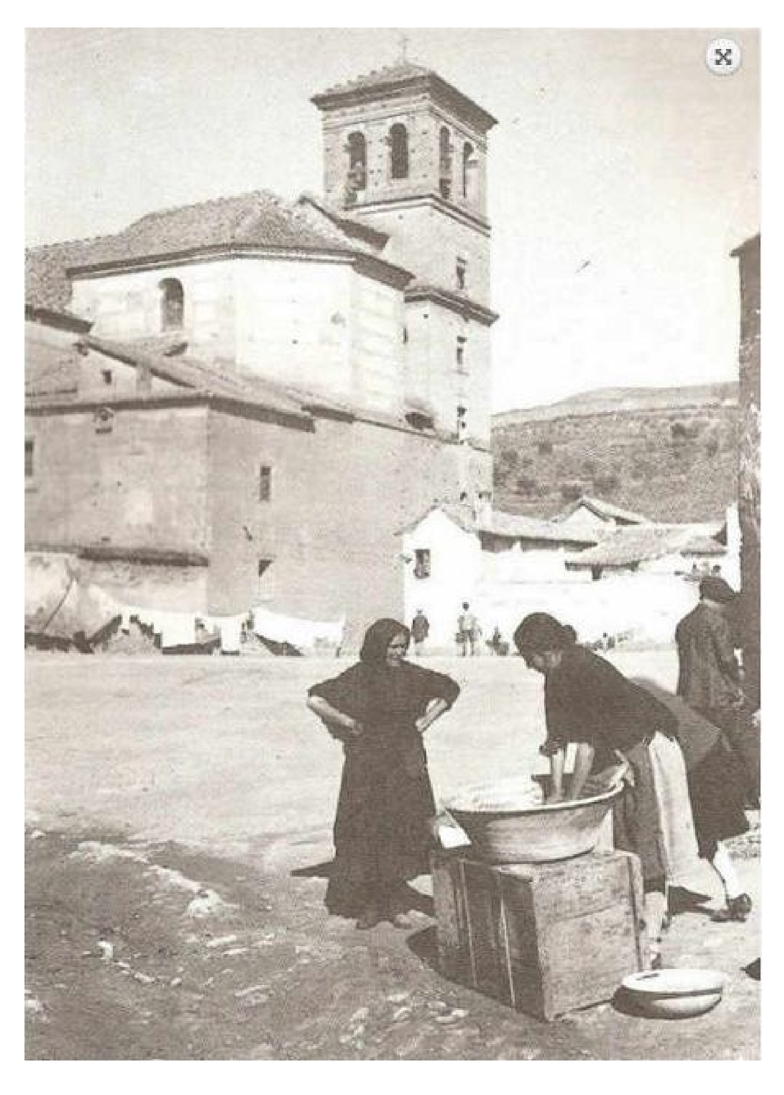


Image d'une blanchisserie dans le quartier de l'Albayzín sur la place Abad, avec l'église du Salvador en arrière-plan. Cette photo doit dater d'avant 1939, car cette église a été détruite pendant la guerre civile espagnole.
https://albayzin.info/2014/06/iglesia-del-salvador/ 20-10-2022

De plus, pour cette raison, une grande partie serait perdue, ce qui ne peut pas être quantifié

numériquement. Cela causerait des dommages considérables aux revenus royaux et aux affaires liées au service de la Couronne royale. Au fil des ans, cette question a été discutée à plusieurs reprises. Bien qu'une réunion ait eu lieu dans la chapelle royale sur les conseils de Sa Majesté et de certains prélats, la raison de cette réunion était la visite de Don Gaspar Dávalos aux Alpujarras et dans d'autres régions, ainsi que les informations fournies par les ecclésiastiques qui l'accompagnaient.

En ce qui concerne cette visite, l'un des membres du peuple commun de cette ville, très actif dans les affaires publiques et ayant des relations dans la maison de Licenciado Pulanco, qui était alors le plus ancien au Conseil royal. Il s'est plaint des abus et des injustices que les ecclésiastiques faisaient subir aux habitants de ce royaume sans consulter les dirigeants et les personnes qui comprenaient ce qui était favorable aux habitants de ce royaume. Apparemment, il a déposé une pétition auprès du Conseil, signée par certains de ses amis, dans laquelle il se plaignait des ecclésiastiques. Il l'a fait de manière simple, dans la conviction qu'il faisait quelque chose de bien pour ses compatriotes, mais il a commis une grave erreur et a provoqué un grave problème.

La nouvelle a atteint les ecclésiastiques, qui ont donné le pouvoir à l'abbé de l'Église de San Salvador del Albaicín, un certain del Pardo. Ils se sont prononcés contre la pétition déposée et se sont retournés contre les habitants. Sa Majesté a ordonné à Don Gaspar Dávalos de se rendre dans les Alpujarras et dans d'autres régions du royaume pour recueillir des informations sur la vie des habitants de ce royaume. Compte tenu des personnes avec lesquelles il avait été en contact, à savoir les

ecclésiastiques, Votre Éminence peut imaginer quel type d'informations il aurait obtenues, de cette visite. Il [Don Gaspar Dávalos], en rendant compte des opposants, a communiqué ces informations lors de la réunion de la congrégation dans la chapelle royale.

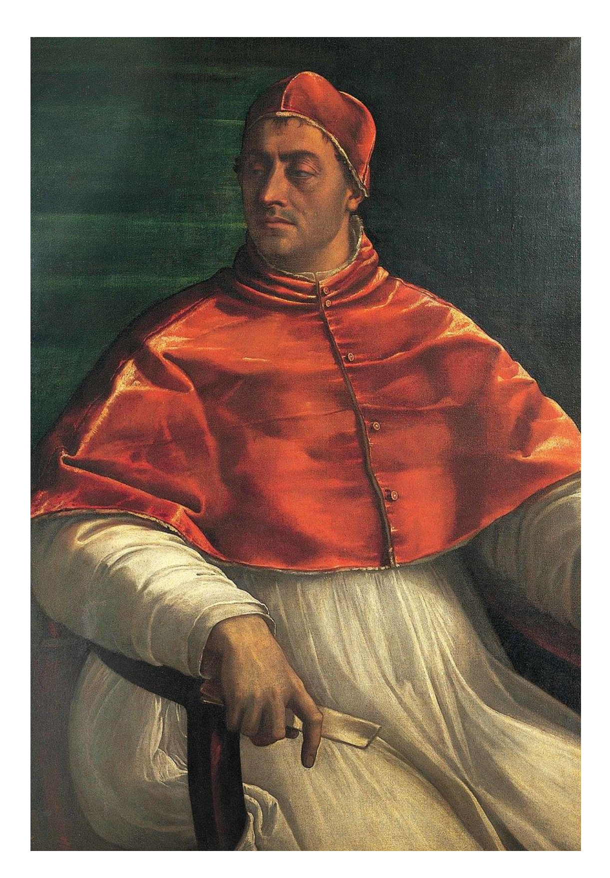


Inquisiteur Alonso Manrique de Lara y Solís

Lors de cette réunion, de nombreux chapitres ont été proposés qui allaient à l'encontre des intérêts des habitants de ce royaume et violaient leurs privilèges et leurs règlements, qui sont maintenant énoncés dans des décrets et des ordonnances royales en faveur de certaines parties de la nouvelle loi susmentionnée. Cependant, Sa Majesté a compris que ces chapitres de la congrégation étaient préjudiciables à ses sujets à l'époque et que seuls deux d'entre eux avaient été exécutés, nécessaires au

fonctionnement du Saint-Office, qui était resté dans cette ville, comme cela avait été déterminé. De plus, avant que Sa Majesté (qu'il repose en paix) ne quitte la ville, il a fait une grande faveur aux habitants de ce royaume en appelant l'archevêque de Séville, Don Alonso Manrique [de Lara y Solís], alors Inquisiteur général. Il a obtenu une absolution générale du Saint-Père [Clément VII] pour tous les habitants de ce royaume. Cela a été exécuté par Sa Majesté, et il a ordonné aux prédicateurs de proclamer la grâce que Sa Sainteté avait accordée à Sa Majesté en tant que roi et protecteur de ce royaume, comme ses ancêtres les Rois Catholiques l'avaient obtenue. Cette absolution spécifiait et déclarait que trois types de personnes ne pouvaient pas en profiter : les alfaquíes qui montraient leur secte ou leur pratique, ou les charlatans qui avaient pratiqué la sorcellerie, et je ne me souviens pas du troisième.

Cette grâce a donc été exécutée et appliquée par les seigneurs inquisiteurs de l'époque, qui ont prononcé des peines et des exécutions conformément aux dispositions de ladite grâce. Quant au deuxième chapitre susmentionné, relatif aux vêtements et aux pièces d'habillement, comme détaillé dans le précédent chapitre, Sa Majesté a estimé qu'il conduirait à la ruine. Il a suspendu le chapitre sur les vêtements et les pièces d'habillement comme mentionné dans la nouvelle loi et a décidé qu'il ne serait pas exécuté ni respecté. Après cette décision, un groupe d'environ vingt personnes, y compris des dirigeants éminents et le marquis de Mondéjar (qu'il repose en paix), s'est rendu au Palais royal de l'Alhambra pour exprimer leur gratitude à Sa Majesté pour la grâce qui nous avait été accordée dans cette affaire.



Pape Clément VII,
peint en 1526 par Sebastiano del Piombo.

Sa Majesté a ordonné au marquis susmentionné de lui écrire sur les affaires concernant ses sujets dans ce royaume et de lui donner des conseils sur ce qui serait favorable aux habitants de ce royaume. Sa Majesté examinerait chaque cas et approuverait ce qui serait approprié. Le marquis a répondu à Sa Majesté qu'il se conformerait à ses instructions et agirait comme Sa Majesté le lui avait ordonné.

Tout cela, ainsi que tout ce qui a été mentionné précédemment, a été convenu pour protéger les traditions et les vêtements traditionnels de ce royaume, tant qu'ils ne nuisent pas à la sainte foi catholique. Les habitants de ce royaume étaient autorisés à profiter de leurs traditions et de leur plaisir comme ils le faisaient depuis leur conversion depuis longtemps. Ils ne devaient en aucune manière être opprimés ou importunés, comme cela était énoncé dans ces nouvelles lois, basées sur les rapports de prélats et d'autres personnes qui avaient informé Sa Majesté que ces vêtements et ces pièces d'habillement étaient d'origine mauresque et conservaient encore des coutumes et des styles maures dans les vêtements et les chaussures.

À cet égard, Votre Éminence, à mon humble avis et selon ce que j'ai appris de certains anciens, je considère leurs rapports comme insuffisants et inexacts. Cela s'explique par le fait qu'il ne peut pas être affirmé que les vêtements et les pièces d'habillement sont d'origine mauresque ou appartiennent aux Maures. On peut dire qu'il s'agit de vêtements typiques du royaume et de la région, comme dans tous les royaumes de Castille. Chaque royaume et chaque région a des pièces d'habillement différentes, mais elles sont toutes chrétiennes. Par conséquent, les vêtements et le style vestimentaire de ce royaume sont très différents des vêtements portés par les Maures dans d'autres régions, comme Al-Andalus et le Maghreb. Même dans ces régions, il existe des différences notables entre les royaumes. Ce qu'ils portent sur leur tête n'est pas identique partout, et même en Turquie, il existe d'importantes différences entre les royaumes.



Vêtements morisques
Dessin du Trachtenbuch par Christoph Weiditz, 1530

De plus, ce sont tous des Maures, donc on ne peut pas prétendre ou dire que les vêtements des nouveaux convertis sont d'origine maure. Cela ne peut pas non plus être affirmé parce que les chrétiens de la Sainte Maison de Jérusalem et de l'ensemble de l'empire des docteurs de cette Église, comme on peut le voir dans cette ville, sont arrivés avec des vêtements et des couvre-chefs similaires à ceux d'autres endroits et ne correspondaient pas aux vêtements castillans. Ils écrivent en arabe, parlent en arabe et ne connaissent pas le castillan, mais ils sont catholiques. Pour toutes ces raisons et pour ce que j'ai mentionné précédemment, la foi chrétienne ne se trouve pas dans les vêtements ou les chaussures qu'ils portent actuellement, ni dans les turbans des Maures. De plus, les anciens nous rappellent que ce

royaume a changé en ce qui concerne les vêtements et les vêtements, contrairement à ce qu'ils portaient autrefois, et est passé davantage au style castillan. Ils ne portent que des vêtements propres, simples et bon marché. Ils n'utilisent pas leurs vêtements de mariage et d'occasions festives, car ils les conservent pour des jours spécifiques et les héritent pour en profiter lors d'occasions spéciales ou pour les vendre ou les mettre en gage en cas de besoin. Les vêtements habituels parmi eux, que ce soit chez eux ou à l'extérieur, se composent de pièces très bon marché, telles que des draps et des couvre-lits d'une valeur d'un peu plus d'un ducat, assez pour habiller une femme maure. De plus, ils coupent souvent ces articles pour différentes fins, comme la literie ou les vêtements de tous les jours. Cela se retrouve dans toutes les Alpujarras, les villes et dans toute la région de Jáquima. Pour toutes ces raisons, Votre Révérence devrait envisager de nous soutenir et de faire preuve de faveur envers nous pour Sa Majesté, après avoir lu ce rapport, qui est largement connu et véridique, et qui n'entame en aucune manière notre sainte foi catholique.

Et si ma déclaration ou mon rapport à ce sujet suscite des doutes chez Votre Révérence quant à sa véracité, je vous prie instamment de consulter des personnes à la fois parmi les nouveaux convertis et parmi d'autres anciens chrétiens qui ont voyagé et vécu dans tous les royaumes et pays précédemment mentionnés, tels que Fès et la Turquie, et des régions similaires. Votre Révérence doit enquêter à ce sujet pour vérifier et confirmer si c'est vrai, et ne pas permettre ni causer une grande perte comme cela se produirait si cette prédication était tentée. Car bien que certains puissent prétendre qu'en s'adaptant à la tenue vestimentaire, malgré toutes les pertes mentionnées,

ils auraient droit à l'héritage de l'honneur et aux libertés accordées aux habitants de ce royaume. Nous n'avons pas vu, Monseigneur, que cela se soit produit en aucun cas, que ce soit avec les nouveaux convertis chrétiens portant des vêtements castillans ou avec les Maures mariés à des femmes chrétiennes anciennes. Aucun d'entre eux n'est exempt des services payés par les habitants, ni les Maures mariés à des femmes chrétiennes ne sont autorisés à porter des armes. Au contraire, nous avons vu que dans tous les cas, les nouveaux convertis sont traités de la même manière que les anciens chrétiens à tous égards et sont souvent accusés de raisons mineures et condamnés à ramer dans les galères, perdant ainsi leurs biens. De plus, les fonctionnaires de la justice profitent de leurs biens dans les litiges, ainsi que des saisies, ainsi que des actes de corruption. Dans des situations similaires, les tribunaux tant séculiers qu'ecclésiastiques les convainquent de différentes manières. Tout cela est largement connu et évident. Ainsi, Votre Révérence peut être plus satisfait et informé de tout ce qui a été mentionné, en particulier en ce qui concerne les vêtements, les vêtements et les chaussures des femmes autochtones de ce royaume, que ce soit dit que les vêtements ou les vêtements ou les chaussures sont liés à la 'seta', ou non, Votre Révérence conclura que tous les hommes, jeunes et vieux, ont pleinement adopté et portent les vêtements castillans.

Eh bien, si leurs cœurs étaient blessés, ils devraient se rappeler que le changement de leurs vêtements n'aurait aucune incidence sur leur identité, car les hommes, contrairement aux femmes, ont été enseignés par des anciens sages qui ne les porteraient pas de la même manière que les femmes.



Apprenti boulanger. Remarquez ses chaussures, une sorte de sabot pour marcher dans la saleté des rues.
Dessin de Christoph Weiditz, 1529.

De tout cela, Votre Altesse peut avec certitude déduire que les vêtements et les chaussures n'ont aucune incidence sur l'identité, pour les raisons précédemment mentionnées, car les hommes ont adopté cette habitude simplement parce qu'ils ont jugé que les vêtements castillans leur étaient plus adaptés et plus honorables. Ils ne perdraient rien en faisant ce changement, car ils pourraient remplacer leurs vêtements usés par de nouveaux vêtements castillans, comme ils le font actuellement volontairement et sans aucune pression ni contrainte. Étant donné qu'il n'y a pas de perte, tous ont adopté cette pratique depuis plus de quarante ans, comme mentionné précédemment. De plus, Votre Altesse m'a mentionné que si les femmes portaient des vêtements castillans, cela pourrait apporter des avantages et des libertés pour les habitants de ce royaume. Vous vous êtes demandé si

l'opinion des hommes qui font constamment du commerce entre les anciens chrétiens et leurs compatriotes serait prise en compte, car ils sont respectés par les hommes qui parcourent les rues et font constamment du commerce entre les anciens chrétiens et leurs compatriotes.



Morisque du royaume de Grenade, se promenant à la campagne avec sa femme et ses enfants. Dessin de Christoph Weiditz, 1529.

En ce qui concerne le respect que les hommes ont reçu pour le port de vêtements castillans et de chaussures, tant des autorités laïques que religieuses, ainsi que la disposition de ces dernières à plaider en faveur d'eux auprès de Sa Majesté, on a constaté qu'ils ont adopté les vêtements et les chaussures castillans au cours des trente-cinq ou quarante dernières années, dans l'espoir que Sa Majesté accorderait leurs libertés et exemptions fiscales, ainsi qu'une autorisation générale de porter des armes. Jusqu'à présent, nous n'avons pas vu d'effets nocifs de ces changements, bien au contraire. Ils se sentent

de plus en plus maltraités et lésés chaque jour dans tous les domaines, tant par les autorités laïques et leurs fonctionnaires que par les autorités religieuses. Ce fait est largement connu et ne nécessite pas d'enquête formelle. Il est raisonnable de penser que si Sa Majesté accordait ces concessions et ces libertés, cela ne constituerait pas une trahison de la part des habitants de ce royaume. Au cours des soixante-six dernières années, aucune trahison significative n'a été documentée, à l'exception de quelques cas isolés où des individus désespérés et opprimés ont choisi d'émigrer ou de prendre des mesures inappropriées. En général, il n'y a aucune preuve de trahison envers la couronne royale. Les habitants ont toujours obéi aux ordres du roi et de ses ministres. Il est à noter que lors de la révolte d'Albaicín, les insurgés ne cherchaient pas à trahir le roi, mais plutôt à défendre les privilèges énoncés dans les capitulations. Le soulèvement a commencé parce que deux ou trois d'entre eux avaient assassiné le shérif Barrionuevo, qui tentait de convertir une femme de force à la foi chrétienne. Les shérifs avaient détenu toutes les femmes et les hommes d'ascendance maure qui étaient de vieille foi chrétienne. Lorsque la femme en question a crié "Aidez-moi, au nom de Dieu", le shérif a refusé de la libérer. Cette situation a conduit à l'assassinat du shérif, ce qui a entraîné des émeutes à Albaicín. Alors qu'ils se révoltaient, ils se disaient les uns aux autres qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de lutter pour les conditions énoncées dans les capitulations. Ces capitulations étaient l'accord signé par les Reyes Católicos et le roi Muley Avdari [Boabdil], qui régnait autrefois sur ce royaume. Par conséquent, on ne peut pas prétendre qu'ils se sont révoltés contre leur roi en général, mais plutôt en faveur de leur accord et de leurs capitulations, dans l'intention qu'ils soient respectés et respectés. De

cette manière, la révolte a éclaté à Albaicín, se propageant à d'autres régions telles que Lanjarón, Landarax, Alpujarra, Vélez et Guájar. La principale cause de cette révolte était la perception que les conditions énoncées dans les capitulations étaient violées. Il ne s'agissait pas de mécontentement envers leur roi en général, mais de la défense de ce qui avait été convenu.

Si l'on examine la loyauté des habitants de ce royaume pendant la période des Comunidades, on constatera qu'à la différence des autres royaumes et provinces de Castille et d'Andalousie qui se sont rebellés contre leur roi, il n'y a eu aucune perturbation dans ce royaume à l'encontre de leur service envers Sa Majesté. Au contraire, lorsque cela était nécessaire, les Marquis de Mondéjar et ses frères, Don Antonio et Don Bernardino (déjà décédés), ont dirigé des expéditions pour combattre à Baza, qui s'était également rebellée, et à Guesca, qui s'était également rebellée. Parmi les capitaines qu'ils ont dirigés, trois étaient de notre propre nation : Don Hernando de Córdoba, Diego López à Una Jara et Diego López Hacera, aux côtés de soldats et de guerriers originaires de la région, tous se battant pour soutenir leur roi et le marquis en tant que commandant en chef. Tout cela était largement connu et documenté, démontrant que les habitants de ce royaume n'ont pas trahi leur monarque depuis la conquête par les Reyes Católicos. Par conséquent, par équité et justice, ils devraient recevoir un traitement plus favorable que d'autres régions et provinces, en préservant leurs privilèges et libertés, et en ne perdant aucune disposition en leur faveur, comme cela s'est malheureusement produit avec certaines dispositions après la rébellion des

Comunidades, jusqu'à ce que le maire Ronquillo et l'évêque de Zamora[7] les fassent pendre.



Hernando de Córdoba, le Grand Capitaine, 1601
Auteur : Custos, Dominicus (vers 1559-1615)

Votre Révérence doit savoir que Don Juan de Granada, le frère du roi mentionné précédemment, Muley Babdali [Boabdil], a participé aux Comunidades. Il a été capturé à l'époque par ceux qui soutenaient la cause de Sa Majesté et nommé général en chef. Il a défendu de toutes ses forces le service envers Sa Majesté et a réussi à ramener autant de

[7] El 4 de enero de 1507 Antonio de Acuña, que había sido embajador de Felipe I ante el Papa, fue designado obispo de Zamora en Roma por Julio II sin la oportuna presentación real.

paix que possible. Il a mérité reconnaissance et récompenses de la Couronne Royale et de ses successeurs, mais malheureusement, son courage et sa loyauté n'ont pas été adéquatement reconnus.



Vêtements morisques
Dessin de Christoph Weiditz, 1529

Ce que je tiens à souligner, et j'espère que mes paroles sont claires à cet égard, c'est que les mesures prises dans cette ordonnance actuellement en vigueur ne sont pas dans l'intérêt du service de Notre Seigneur Dieu ou de la Sainte Foi catholique ou de Sa Majesté, ni de ceux qui pourraient le suivre, mais au contraire, elles pourraient causer des dommages considérables à la Couronne Royale, même plus qu'ailleurs dans n'importe quel royaume de Castille. Il est bien connu, aussi bien dans la production de soie que dans la collecte de la dîme, ainsi que dans les services liés à la confection de vêtements et à la collecte de taxes et d'autres revenus, que ce royaume

rapporte d'importants avantages à la Couronne Royale.

Par conséquent, Votre Révérence ne doit pas penser que l'inclusion des dispositions de cette ordonnance sera entièrement bénéfique, mais il est préférable que le temps suive son cours sans pression ni contrainte, avec une bonne gestion et de la modération, tant dans la justice laïque que religieuse. Pour que Votre Révérence puisse mieux comprendre les avantages et l'honneur que les habitants pourraient retirer en adoptant les vêtements des anciens chrétiens, vous devez tenir compte du fait que les Morisques sont pleinement conformes aux vêtements et à l'apparence des anciens chrétiens, ce qui leur a valu des avantages par rapport aux récemment convertis en termes de liberté, comme dans le mariage avec des femmes autochtones. Cela pourrait encourager davantage de gens à accepter un tel changement majeur dans leur vie, ce qui, comme mentionné précédemment, est une nouveauté considérable.

Tout cela est bien connu, et compte tenu de tout ce qui a été dit précédemment, il est conseillé d'informer Sa Majesté des aspects positifs et négatifs qui influencent les habitants dans cette affaire. Sa Majesté évaluera et décidera de ce qui convient le mieux à son service et au bien-être de ses sujets. Cela sera accompli avec le soutien de Votre Révérence, qui est responsable de ces questions liées à l'ordonnance.

Avec tout cela et compte tenu de tout ce qui a été dit précédemment, je conclus en ce qui concerne les vêtements et les costumes, et j'insiste pour qu'une solution soit trouvée à ce fardeau lourd imposé aux habitants. Ils pourraient bénéficier de ces vêtements pendant une période de deux ans, car ils sont

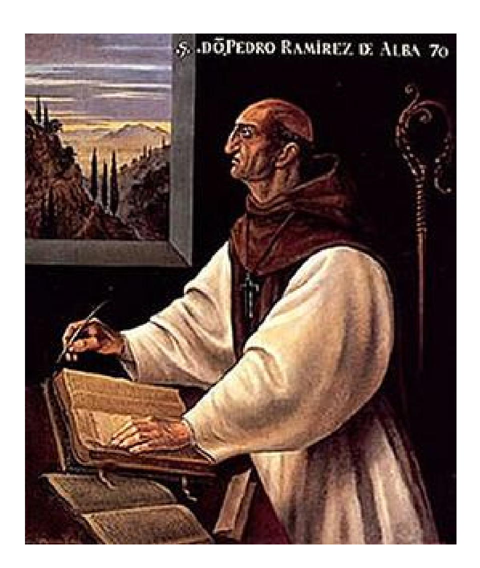
généralement transmis sur trois ou quatre générations, comme je l'ai mentionné précédemment. Le fait qu'ils doivent être détruits dans l'année suivant leur introduction entraîne des pertes inutiles, en particulier pour les articles de valeur qui durent entre vingt et quarante ans. De plus, la restriction sur l'octroi de licences pour les biens de valeur pour plus d'un an constitue un obstacle à leur utilisation, et l'application et les sanctions établies dans ladite ordonnance ne font qu'aggraver les problèmes.



Morisques couvrant leur visage
Dessin de Christoph Weiditz, 1529

Pour aggraver la situation, il est ordonné que, dès l'annonce de l'ordonnance, les femmes autochtones montrent leur visage en public, ce qui attire une attention indésirable et suscite des dénonciations motivées par des intérêts personnels. Cela conduit souvent à des accusations injustes et à l'exploitation des sanctions correspondantes par les fonctionnaires

et les officiers judiciaires. Tout cela, ajouté à tout ce qui a été mentionné précédemment, cause d'importants dommages, désagréments et pertes, tant en termes de biens que de bien-être personnel.



Pedro Ramirez de Alba

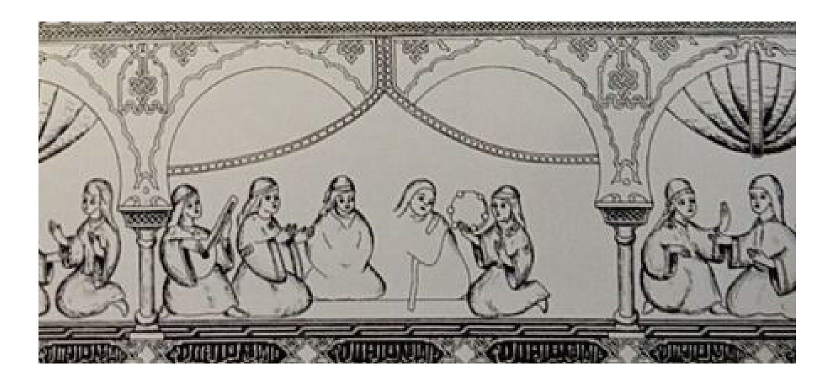
En ce qui concerne le troisième chapitre concernant les affaires liées aux mariages, aux divertissements, à la zambra et aux instruments tilisés, ainsi que d'autres questions incluses et mentionnées dans ladite ordonnance, je déclare, lorsque j'occupais la charge d'archevêque, que cette disposition n'a pas été annoncée ou promulguée publiquement, bien que son fondement ait été établi lors de la réunion, comme je l'ai mentionné précédemment. De plus, de tous ces aspects, seuls la zambra et les instruments utilisés étaient réglementés jusqu'à présent par les anciens inquisiteurs, et jusqu'à présent, la zambra mentionnée et les instruments associés étaient

autorisés, avec l'accord de tous les archevêques jusqu'à l'archevêque Don Pedro de Alba[8].

Sur la base des informations fournies auxdits inquisiteurs, certaines étant vraies et d'autres non, il a été conclu que la vielle à roue et les instruments associés n'étaient pas une question portant atteinte à la foi catholique, ni n'étaient-ils liés aux pratiques ou croyances musulmanes, ni aux controverses concernant la religion islamique. Il est important de noter que la vielle à roue et les instruments associés n'étaient pas considérés comme offensants pour la foi catholique. De plus, ces pratiques et ces instruments de type « vielle à roue » n'avaient aucun lien avec les coutumes ou les rituels des musulmans. Il est important de noter que de bons musulmans ne participaient pas aux célébrations avec des vielles à roue et n'en profitaient pas. Dans certains cas, lorsque des dirigeants musulmans tels que des alfaquis ou des maires étaient invités à des événements festifs, on évitait de jouer de la vielle à roue et des instruments associés jusqu'à ce que ces dirigeants se retirent de la fête ou du lieu de divertissement. Un exemple illustratif en est le cas du roi maure, qui, lorsqu'il voyageait avec son cortège, y compris des vielles à roue et d'autres instruments similaires à la vielle à roue, lorsqu'il arrivait à la porte de la Río Darro et qu'il traversait l'Albaicín, ordonnait que la musique cesse jusqu'à ce qu'il ait franchi la Puerta delvira. Cela était fait parce que dans l'Albaicín vivaient des maires et des alfaquis qui prétendaient être de bons musulmans, et cette courtoisie était manifestée pour éviter qu'ils ne se

[8] Il s'agit de Pedro Ramirez de Alba, archevêque de Grenade entre 1526 et 1528.

sentent mal à l'aise ou irrités par la musique alors qu'ils étaient présents à cet endroit.



Partie des peintures des Casitas del Partal, Alhambra, pendant le règne de Yusuf Ier (1340-1350), achevées scientifiquement par Manuel López Reche. Au bas se trouvent des scènes de musiciens jouant des instruments de musique.

Comme ces informations sont largement connues de ceux qui sont familiers avec ce sujet, comment peut-on prétendre que les instruments et les célébrations des musulmans ne sont rien d'autre que des vices et des plaisirs ? Aucune enquête légitime ou justifiée ne peut être trouvée sur ce sujet, car, comme je l'ai mentionné précédemment, ces instruments, ces zambra et ces célébrations sont simplement des pratiques courantes dans différentes régions et provinces.

Votre Altesse peut vérifier que les instruments et les célébrations dans ce royaume diffèrent considérablement de ceux de Fès, d'autres parties du Maghreb ou de Turquie. Il existe des différences notables dans les instruments et les chants utilisés ici par rapport à d'autres endroits. Si ces festivités et rituels étaient des cérémonies ou des pratiques musulmanes, elles devraient être uniformes partout pour correspondre

à leurs croyances, mais ce n'est pas le cas. Cependant, cela ne peut pas être confirmé ou étudié en raison des raisons précédemment mentionnées.

Je rappelle également les anciens qui peuvent soutenir ma position. Sous le règne du Saint Archevêque Don Hernando de Talavera, le premier archevêque nommé par les Reyes Católicos dans cette ville, il y avait déjà des alfaquis et des enseignants qui recevaient un salaire de sa maison et fournissaient des informations à Sa Majesté sur les questions religieuses et celles qui y étaient opposées. En ce qui concerne cette question, je peux confirmer que le sage archevêque Santo Don Hernando de Talavera, le premier archevêque nommé par les Reyes Católicos dans cette ville, était bien informé de ces questions grâce à sa profonde connaissance et sa sagesse, ainsi qu'à travers différents livres contenant son vaste savoir. Pendant son mandat, il permettait que la zambra, avec tous ses instruments, soit célébrée, car cette fête était une source de joie et de réjouissance pour la population locale, et elle était utilisée à différentes occasions, comme les mariages et d'autres événements festifs. De plus, lors des festivités de Corpus Christi, les saints sacrements étaient portés en procession, accompagnés de musiciens et de leurs instruments, chacun avec son drapeau.



Fray Hernando de Talavera, peint par Juan de Valdés Leal (1622-1690). Musée des beaux-arts de Séville.

À l'époque, les festivités de Corpus Christi étaient tout aussi solennelles et reconnues que celles célébrées ici, et il n'y avait rien qui contrevienne à la

foi catholique lors de ces célébrations. De plus, je peux ajouter que j'ai eu l'honneur de servir plus de trois ans en tant que page sous l'archevêque Santo Don Hernando, et j'ai été témoin d'une visite qu'il a rendue à toutes les Alpujarras. Dans la ville de Vélez, par exemple, il logeait dans une maison au-dessus de la ville appelée Albarba, et l'église était à une distance considérable, similaire à celle entre l'audience royale et la Plaza de Bibarrambla. Pendant son séjour, la zambra l'attendait à la porte de son auberge. Lorsqu'il voulait se rendre à l'église, tous les musiciens de la zambra et ses instruments jouaient en le précédant, suivis de la foule qui se rassemblait pour l'accompagner jusqu'à l'entrée de l'église.

Pendant la messe, lorsque l'archevêque présidait personnellement, la zambra se tenait aux côtés du clergé dans le chœur. Aux moments où les orgues devaient être jouées, étant donné qu'il n'y en avait pas, la zambra et ses instruments jouaient à la place. De plus, pendant la messe, à certains mots en arabe, en particulier lorsque l'archevêque disait "dominus bobyspon", il prononçait "barafiqun". Je me souviens très clairement de ces détails, comme si cela s'était passé hier, et cela s'est produit en 1502. Si quelqu'un d'autre se trouvait à l'époque au service du susmentionné archevêque, bien que je pense qu'il est peu probable qu'une personne soit restée connue dans ce pays, elle pourrait se souvenir de certains détails de ce que je dis. Ainsi, l'archevêque avait l'habitude de visiter les Alpujarras et les principales villes et villages de la région. En période de sécheresse, il organisait des processions et rassemblait des gens pour demander de l'eau. Il se rendait au monastère de La Zubia, dédié au Seigneur San Francisco, qui faisait partie de son ordre. Là-bas, il ordonnait à tous de venir la tête découverte,

accompagnés d'une croix et de membres du clergé, pour demander de l'eau. De plus, il instruisait les nouveaux convertis de demander l'eau dans leur propre langue, comme ils le faisaient habituellement en arabe. Cela s'est produit vers l'an six ou sept.



Esclave noir
Dessin de Christoph Weiditz, 1529

Compte tenu de sa bonne connaissance de la vérité et de sa compréhension des affaires tant internes qu'externes relatives à la foi, ainsi que de celles qui lui étaient contraires, Son Excellence n'aurait pas autorisé de telles pratiques. Étant une personne aussi vertueuse qu'elle l'était, sa sagesse et sa connaissance apportaient la satisfaction dans toutes les directions et réjouissaient ceux qui comprenaient et connaissaient sa droiture. Il convient de noter que les esclaves noirs de Guinée, qui avaient un statut social inférieur à celui des susmentionnés, avaient la liberté de chanter et de danser avec leurs instruments, et leurs chansons dans leurs propres langues, comme

une forme d'expression et de divertissement qui apportait joie et réconfort à ceux qui en comprenaient la signification.



Noms des vêtements morisques
Dessin de Christoph Weiditz, 1529

Eh bien, quelle raison et quelle cause peuvent être défendues, et c'est ce que je fais, en faveur des habitants de ce royaume ? Comme je l'ai mentionné précédemment, cela ne constitue pas une offense envers la sainte foi catholique, mais plutôt une pratique courante dans les royaumes et coutumes de la province, une coutume agréable lors de leurs mariages et festivités. Cela n'a jamais été en contradiction avec la sainte foi catholique. Si l'on prétend que les portes restent closes lors des mariages et qu'ils ne se rendent pas à l'église, cela

n'est pas vrai dans les cas autorisés, car ils assistent bien à l'office religieux. En fait, vous ne trouverez aucune telle allégation, car les portes des mariages sont toujours largement ouvertes, à la fois pour les anciens chrétiens et pour ceux de notre nation. Lors des mariages, les anciens chrétiens et les habitants mangent et boivent, ce qui ne se produit pas lors des mariages castillans. Lorsque la fête est terminée et que, pour diverses raisons, les portes doivent être fermées la nuit, comme c'est la coutume et comme le font les anciens chrétiens.

En ce qui concerne le quatrième chapitre qui parle des portes ouvertes le vendredi, le dimanche et les jours de fête, le règlement sur ce sujet cause à la fois de nombreux dommages à l'État et aux habitants. Les habitants ont peu de contacts et de conversations avec d'autres personnes en raison du manque de domestiques et de la présence de voleurs. Étant donné que leurs maisons n'ont pas de portes ni de serrures, ils ne peuvent pas verrouiller en toute sécurité tout ce qu'ils possèdent. Par conséquent, la pratique de laisser les portes ouvertes et les maisons sans serrures entraîne d'importants dommages et donne aux voleurs susmentionnés et aux personnes à la réputation douteuse la liberté d'agir. Laisser les portes ouvertes n'a rien à voir avec offenser la sainte foi catholique, et une telle supposition ne peut être faite, ni même comprise pour quelle raison.

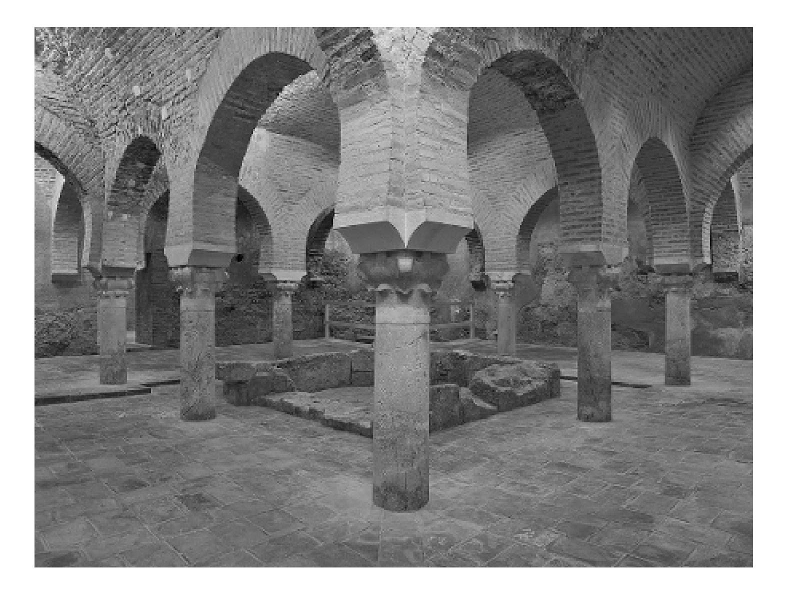
Dans le cas où quelqu'un envisage d'utiliser sa secte, il ne peut en aucun cas le faire. Et s'il devait le faire, cela devrait se produire la nuit, car l'utilisation de la secte des Maures nécessite l'isolement, comme je l'ai mentionné précédemment, et n'autorise aucune compagnie, comme dans le confessionnal. Vous remarquerez donc que du temps des Maures, aucune

personne religieuse qui voulait se démarquer ainsi ne se retirait du village vers un ermitage éloigné sans compagnie d'hommes ou de femmes. Ce comportement était observé à la fois dans ce royaume et dans d'autres royaumes maures. En résumé, il est inutile de maintenir les portes ouvertes ou fermées pour ceux dont l'intention est mauvaise, car ils peuvent toujours agir en secret quand bon leur semble. Pour ceux qui agissent contre la sainte foi catholique, il y a les seigneurs inquisiteurs pour les punir, comme il se doit.

En ce qui concerne le cinquième chapitre qui parle des bains, où des cérémonies et des coutumes maures peuvent être pratiquées, cela ne peut en aucun cas être vérifié et ne peut être accepté comme preuve valable dans une affaire judiciaire. Dans les bains, des hommes chrétiens, jeunes et vieux, se rassemblent. Certains des bains de cette ville ont à la fois d'anciens et de nouveaux maîtres de bain chrétiens. Dans des endroits où de nombreuses personnes se rassemblent, il est impossible de pratiquer des cérémonies ou des coutumes, car cela nécessite l'isolement et ne peut être fait en public ou dans un environnement propre, sans risque de suspicion d'impureté. Cela est confirmé par de vieux et sages hommes. Les bains sont des endroits d'impureté et d'autres choses, car des malades atteints de diverses maladies et blessures et plaies s'y rendent pour se baigner. Et des gens exerçant des métiers sales, tels que les pêcheurs, les forgerons, les charbonniers, les fabricants d'huile, les bouchers et les fabricants de linge, viennent également pour se baigner.

Dans les bains, il y a aussi des bouchers, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'abattoir, ainsi que des

travailleurs dans des endroits sales tels que les poubelles et les égouts, où ils se rassemblent pour ramasser des ordures dans les rues et les maisons, entre autres personnes effectuant des tâches sales et diverses. Toutes ces personnes se réunissent principalement lorsqu'elles ont besoin de nettoyer ces saletés mentionnées et d'autres besoins qui se présentent dans les bains eux-mêmes, comme la création de chambres et de seaux, et l'évacuation de l'eau de manière à ce que, même si elles se lavent dans les bains avec l'eau versée par les hommes lavés, elles ne puissent pas nettoyer les bains de la saleté présente.

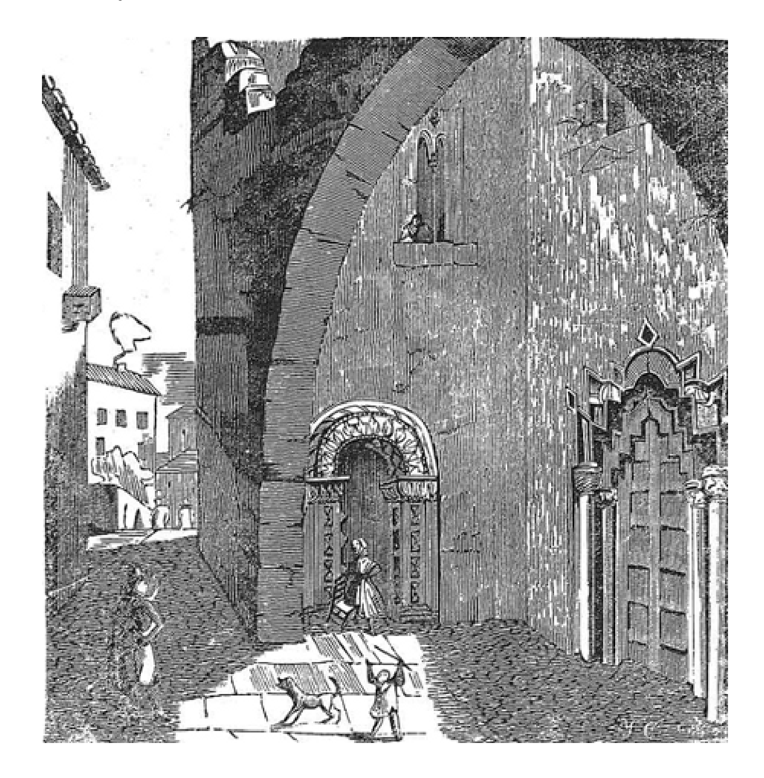


La pièce centrale et spacieuse (bayt al-wasti) du bain public de Jaén - Photo : Jose Luis Filpo Cabana

Dans un endroit avec autant de suspicions et de saleté, il est impensable que quelqu'un veuille utiliser la secte des Maures, car il le ferait dans un endroit si suspect et sale, même si la saleté n'est pas visible en

raison de la grande quantité d'eau qui est versée lors du lavage. De plus, il ne le ferait pas dans un lieu public, car, comme je l'ai déjà dit, les cérémonies et les rituels nécessitent la solitude et un endroit propre, pas un endroit aussi suspect et public que les bains. Les bains sont construits dans le but de se débarrasser de toute saleté, car avec l'eau chaude abondante qu'ils ont, ils éliminent la transpiration des corps, ainsi que les impuretés et les humeurs mauvaises. Les baigneurs se lavent également en se frottant avec du sel de mer et utilisent des choses comme des oreillers et des peaux de mouton pour nettoyer leurs pieds et leurs talons. En résumé, ce qui peut être dit, c'est que dans les bains, certaines impuretés sont éliminées, tant pour les chrétiens que pour les nouveaux convertis. On dit également que les femmes, lorsqu'elles visitent les bains, rencontrent leurs amants pour les retrouver dans ces endroits. Cela ne peut en aucun cas être établi, car lorsque les femmes, qu'elles soient anciennes chrétiennes ou nouvelles converties, sont aux bains, un grand nombre de femmes et de baigneurs se rassemblent pour les laver, et pendant le temps où les femmes sont dans les bains, aucun homme ne passe par la porte. Comme cela est si largement connu, comment pouvons-nous alors prétendre qu'elles se rassemblent dans les bains pour commettre de tels péchés ? Certaines de ces femmes, anciennes ou nouvelles, peuvent avoir de mauvaises intentions pour rencontrer leurs amants, mais elles auraient de meilleures chances de le faire dans d'autres endroits, comme lors de visites dans les églises, de jubilés ou de festivals, où les femmes et les hommes se rencontrent. De plus, ils pourraient coordonner des rencontres dans des auberges en route. Je pense que, pour certaines de ces raisons, l'archevêque avait ordonné que les ablutions soient faites tôt pendant le

Carême, avant la prière, pour éviter certaines des situations mentionnées ci-dessus. Néanmoins, si les bains étaient supprimés et n'étaient pas disponibles, que feraient les malades et les personnes qui doivent se nettoyer de ces saletés mentionnées ?



Extérieur des bains arabes de Murcie
Source : Ivo de la Cortina / Félix Batanero[9]

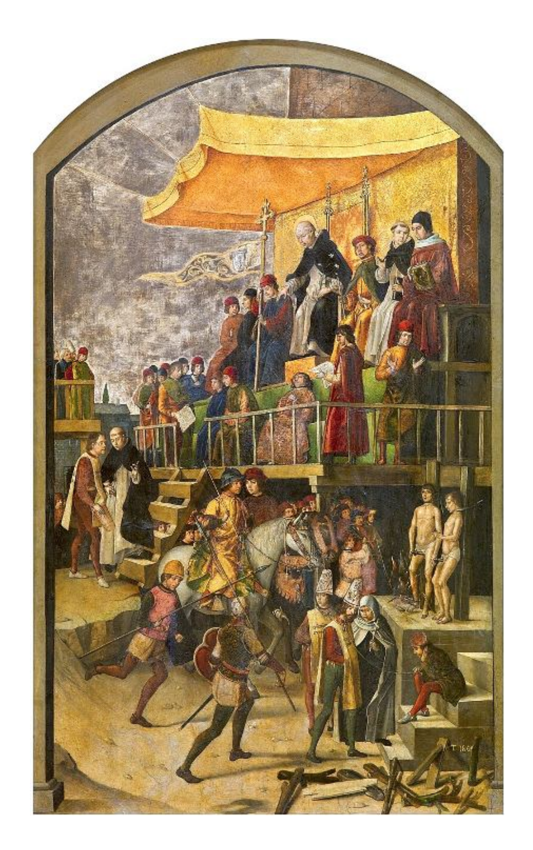
Que font les habitants de Castille en ce qui concerne le bain ? On pourrait soutenir qu'ils ont la liberté de se laver où ils le souhaitent, et donc, ils pourraient éviter les bains publics mentionnés. Cependant, de

---

9 Voir *Semanario Pintoresco Español*, 25-2-1844, p. 61. Avec la permission de : Joaquín Martínez Pino (C.A. UNED Madrid).

telles libertés ne sont pas disponibles pour les habitants de ce royaume en raison des raisons mentionnées précédemment, liées à la saleté et aux personnes qui y travaillent, plus que dans d'autres royaumes. Il est important de noter que dans toute la Castille, il y avait des bains publics, et même à l'époque de l'Écriture sainte, le bain était mentionné. Ils n'ont pas été abandonnés en Castille, car les bains aident à détendre les muscles et les veines des personnes, ce qui est bénéfique à la fois pour leur bien-être personnel et pour leur préparation à la guerre. Cependant, dans ce royaume, les autochtones ne sont pas une population militaire qui bénéficierait de la relaxation des muscles et des veines par le bain. Ils ont des besoins pressants en ce qui concerne les bains publics, en raison des raisons évoquées précédemment. On pourrait argumenter que ceux qui ont besoin de se laver ou de se baigner pourraient utiliser des sources d'eau naturelle, mais cela exigerait une dépense de trois ou quatre ducats, ce qui peut être évité en payant huit maravédis. De plus, ils seraient mieux pris en charge et nettoyés dans les bains publics que dans les maisons privées, car seulement un sur cent pourrait se le permettre. Revenant au sujet, quiconque doit se laver ou se baigner pourrait demander une autorisation médicale, comme précédemment discuté pour Votre Altesse. Cependant, cette autorisation serait retardée de trois ou quatre jours en raison de la nécessité pour le médecin d'évaluer la situation, et elle entraînerait des frais. Ensuite, l'autorisation devrait être approuvée par le curé de la paroisse et le proviseur, ce qui entraînerait encore sept ou huit jours de retard et des coûts supplémentaires pour le médecin, le curé, le proviseur et le notaire, atteignant ainsi six ou sept réaux. Par conséquent, seulement un sur cent de la population aurait les compétences linguistiques et

mentales pour demander cette autorisation. Compte tenu de tout ce qui précède, et étant donné la notoriété du besoin le long de toutes les routes mentionnées, tous seraient soumis aux sanctions établies dans les dispositions d'origine, et nous pourrions même prétendre que cela relèverait de la compétence du Saint-Office de l'Inquisition en raison de questions cérémonielles, que les gens aient agi conformément ou non à ces règles. Quel serait l'avantage de tout ce qui précède, mis à part la perte de personnes et de biens dans divers domaines ?



Autodafé de l'Inquisition sainte, peint par Pedro Berruguete, vers 1495 - Musée du Prado

Les premiers effets de ces pertes sont déjà visibles depuis le jour où l'ordonnance précédemment mentionnée a été promulguée, aussi bien dans cette ville que dans d'autres endroits. Partout, que ce soit en couvrant ou en découvrant les visages, il y a eu de nombreuses corruptions, perturbations et amendes, comme dans le cas des portes laissées ouvertes ou entrouvertes sans verrou, comme s'il s'agissait de zones venteuses. Ceci est particulièrement évident dans ce royaume, où, pour prévenir les troubles mentionnés précédemment, de lourdes sanctions ont été infligées à de nombreuses personnes. Des amendes de trente ou quarante réaux, voire vingt réaux, ont été imposées pour avoir laissé des portes ouvertes. Des amendes de vingt ou trente réaux ont également été imposées pour des erreurs telles que chanter à la manière mauresque ou utiliser des surnoms maures qui révèlent l'identité de la personne et son origine. Ce ne sont là que les débuts, sans limite, car les sanctions augmenteront avec le temps.

Comme je l'ai mentionné précédemment, toute confiance dans l'accusation et le jugement repose sur des intérêts personnels. Votre Révérence doit savoir qu'il n'y a pas d'intégrité dans l'ensemble du système judiciaire de ce royaume, à l'exception de cette Audience Royale où siègent Votre Révérence et les juges ainsi que leurs fonctionnaires. C'est pourquoi Votre Révérence ne sera pas suffisante pour remédier ou mettre fin aux injustices et aux préjudices qui touchent à la fois les habitants de ce royaume en général et en particulier. Ces pratiques n'apportent aucun avantage positif par le biais des dispositions des pragmatiques ; elles n'imposent que des charges supplémentaires et accroissent encore la pression. En ce qui concerne la couverture des visages, on pourrait

prétendre que cela sert un but cérémoniel. Beaucoup de vieilles femmes chrétiennes le font pour ne pas être reconnues dans des endroits où elles préfèrent rester anonymes. De même, de nouvelles femmes chrétiennes le font pour empêcher les hommes de tomber dans des péchés mortels en voyant une femme attirante sur laquelle ils pourraient s'éprendre, car ils la suivent à la fois dans le péché et dans la vertu, dans leur désir de l'épouser. D'un autre côté, les femmes moins attrayantes le font pour éviter que des prétendants au mariage ne se présentent, car elles veulent éviter le mariage.



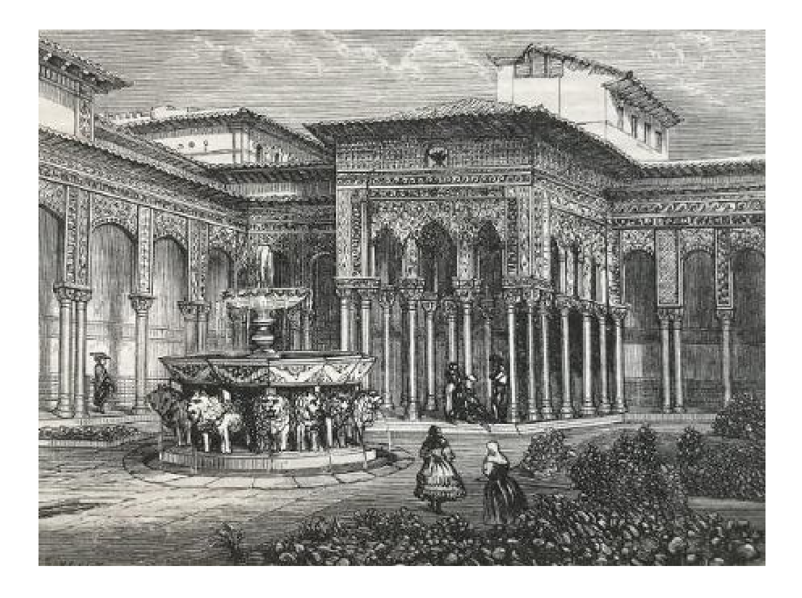
Vers 1900, on pouvait encore voir des femmes à Murcie portant des vêtements qui leur permettaient de couvrir leur visage.

En fin de compte, il s'agit de modestie et d'honnêteté pour éviter les situations précédemment mentionnées. De plus, dans l'Écriture Sainte, il est mentionné que si Bathsheba ne s'était pas baignée, David n'aurait pas péché, bien qu'il fût prophète. Cette opinion a été partagée lors d'une conversation que j'ai eue avec Don Gaspar de Ávalos, avant qu'il ne devienne archevêque, entre Votre Révérence et quelques nobles de notre nation, où nous avons

débattu du sujet de l'écran facial. Ainsi, puisque la foi catholique n'est pas offensée par l'utilisation ou le retrait de l'écran facial, avec quelle raison ou justification peut-on punir, harceler ou contraindre les habitants de ce pays à suivre cette coutume ? En ce qui concerne l'utilisation de surnoms maures pour identifier les gens et traiter avec les noms de famille castillans, il est important de noter que cela ne fait qu'entraîner la perte d'individus et de lignées maures. Ils ne sauront pas avec qui ils traitent, achètent ou se marient s'ils ne connaissent pas leur véritable origine. À quoi bon perdre ces précieux souvenirs, que ce soit en matière de vêtements, de surnoms ou d'autres éléments mentionnés ? N'est-il pas honteux que ces souvenirs se perdent, qui offrent d'importantes leçons sur la façon dont les Reyes ont conquis ces royaumes ? L'intention des Reyes Católicos était de protéger ce royaume de la même manière que les archevêques précédents l'avaient fait. Les empereurs et les Reyes Católicos avaient également l'intention de préserver les souvenirs des maisons royales de l'Alhambra et d'autres souvenirs similaires, afin qu'ils demeurent dans leur forme originale telle qu'ils étaient à l'époque des rois maures, de sorte que les actes de Leurs Altesses deviennent plus clairs et plus visibles.

Il y avait aussi d'autres souvenirs de l'époque des Maures conservés dans des villes importantes telles que Séville et Cordoue, afin que les futurs rois se souviennent de ceux qu'ils avaient conquis. C'est incontestable. En ce qui concerne les coûts de la conquête de ce royaume par les Reyes Católicos, ils ont coûté un nombre incalculable de chevaliers et de ressources dans des guerres et des mariages royaux, pour un total de millions de pièces d'or. Tout cela était nécessaire pour gagner et maintenir les guerres

contre les Maures de ce royaume. Il est donc juste de reconnaître et d'apprécier ce que Leurs Altesses ont gagné et ce que cela leur a coûté. Nous ne devrions pas permettre que tout cela soit perdu en peu de temps en raison du fardeau imposé par cette pragmatique, car ils ne peuvent en aucun cas s'y conformer.

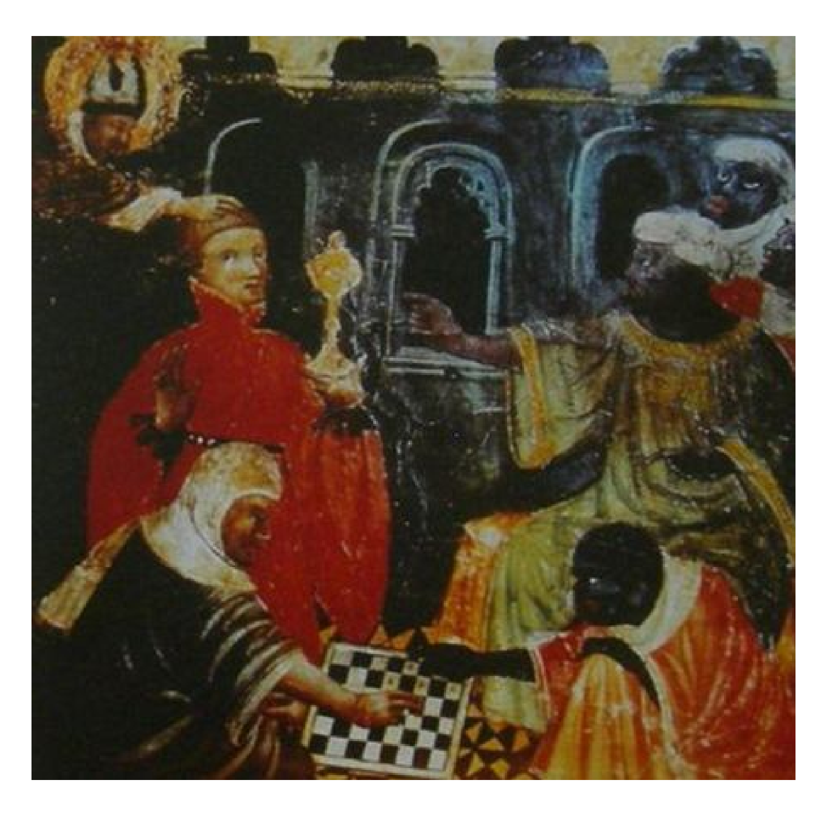


Patio de Los Leones de l'Alhambra à Grenade, vers 1870.
Peintre : John Singer Sargent (1856-1925)

En ce qui concerne la disposition de la pragmatique ordonnance qui ordonne l'expulsion des Gacis et des Alarabes en raison des complications de leur coexistence avec les habitants d'origine, cette mesure a déjà été promulguée à plusieurs reprises mais n'a pas été appliquée. Il serait injuste et une lourde charge sur la conscience de tenter maintenant de l'appliquer, car la majorité des personnes mentionnées sont des citoyens d'origine ou des citoyens semi-naturels qui se sont mariés, ont eu des

enfants et des petits-enfants, et cela est bien connu. Après avoir été libérées dans ce royaume, une somme considérable d'argent a été dépensée pour libérer les habitants d'origine de leurs propriétaires, et ils ont considéré cela comme un acte de générosité, car ils avaient acquis les Gacis et les Alarabes comme esclaves sans frais, en les achetant à un prix très bas auprès des personnes qui les avaient capturés pendant la guerre. Les habitants d'origine les ont libérés moyennant des sommes considérables en maravédis, ce qui a provoqué des disputes et des conflits entre eux et les Gacis ou les Alarabes. Tout cela aurait pu être évité si Sa Majesté avait ordonné que personne, ni Gaci, ni Alarabe, ni étranger, ne serait vendu ou libéré dans ce royaume, et que les propriétaires qui les avaient capturés ou réduits en esclavage les enverraient à Castille pour y être vendus ou libérés, sans considérer cela comme un acte de générosité ou de commerce, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Puisque Sa Majesté peut remédier à cela s'il le souhaite, en ordonnant que tous les Gacis, Alarabes et étrangers qui sont libres et ont été libérés, mais qui ne sont pas des habitants d'origine ou des citoyens anciens de ce royaume, quittent le pays, sous peine de lourdes sanctions en cas de non-conformité, à l'exception des femmes, qui sont vulnérables. Dès à présent, aucun chrétien ancien, quelle que soit sa position sociale, ni les membres d'autres nations, ne peuvent vendre ou libérer aucun Gaci, Alarabe ou étranger, sous peine de sanctions sévères. Ceux qui seront capturés à l'avenir seront également envoyés en Castille.



Saint Nicolas, Saint Pierre et Sainte Claire, XIVe siècle. Musée Palma de Mallorca. Comme nous pouvons le voir dans la peinture du XIVe siècle, il y avait déjà de nombreux Noirs en Espagne depuis longtemps.

Cela serait juste et bénéfique pour Sa Majesté, et Son Excellence devrait aider et coopérer à sa mise en œuvre. En ce qui concerne les Noirs qui ont servi certains Maures naturels, quel mal la sainte religion catholique peut-elle causer en permettant à certains des Maures naturels d'avoir des Noirs comme esclaves ?

Les Noirs sont-ils passés à l'islam parce que les habitants d'origine les ont convertis, ou connaissent-ils ou connaissent-ils les pratiques islamiques de

leurs maîtres ? Doivent-ils tous avoir le même type de travail, comme porter des jarres, de la viande ou des charges lourdes, ou labourer la terre ? Car les habitants d'origine ne se servent pas mutuellement, ils ne travaillent que certains jours et pas en permanence dans leurs maisons. Alors, quel est le péché si aucun habitant d'origine ne peut posséder un homme ou une femme noire comme esclave, étant donné les besoins mentionnés précédemment ? Si quelqu'un prétend que cela augmenterait le nombre de Noirs et d'habitants d'origine et créerait la possibilité de trahison, il doit savoir qu'à un moment donné, vingt mille Noirs étaient entre les mains des habitants d'origine à Grenade, mais leur nombre est tombé à quatre cents ; à l'heure actuelle, il n'y a même pas cent licences. Pour informer Votre Révérence des tensions entre les ecclésiastiques et les habitants d'origine, en plus de ce que j'ai mentionné précédemment sur la réunion dans la chapelle royale contre les habitants d'origine dans l'affaire des Noirs, ce sont aussi eux qui ont plaidé pour que la présence des Noirs ne soit pas autorisée. Par conséquent, Votre Révérence doit s'efforcer de faire comprendre que les habitants d'origine peuvent avoir des esclaves noirs pour les servir, tout comme les anciens chrétiens, et que les restrictions de la décision pragmatique ne s'appliquent pas aux Noirs qui ont été libérés et mariés avec les habitants d'origine.

En ce qui concerne le chapitre de la décision pragmatique qui concerne l'utilisation de la langue arabe, je trouve qu'il n'y a aucune objection à autoriser l'utilisation de l'arabe pour deux raisons importantes. Premièrement, cela n'affecte pas ou ne va pas à l'encontre de la foi catholique, car, comme je l'ai mentionné précédemment, de nombreux chrétiens catholiques de la Sainte Église de

Jérusalem et dans tout notre empire chrétien parlent et écrivent l'arabe, que ce soit dans les Évangiles, dans d'autres domaines de la science, de la sagesse, des lois et de tout ce qui concerne le christianisme, ainsi que dans des écrits et des contrats.

Cependant, il n'y a aucune preuve que dans cet empire, des écrits, des contrats ou des testaments aient été rédigés en arabe, comme le stipule la décision pragmatique. De plus, il est important de noter que dans les royaumes chrétiens de la Sainte Église de Jérusalem et d'autres régions similaires, où les chrétiens catholiques sont issus de familles nobles, l'arabe est également utilisé et écrit dans des affaires liées à la foi catholique et à d'autres sujets chrétiens. Même sur l'île de Malte, où les chrétiens catholiques utilisent l'arabe, ils ne parlent ni castillan ni latin, car ils célèbrent des messes en arabe dans de nombreuses régions, y compris sur cette île.

Il est cependant important de noter que, bien que les gens souhaitent apprendre la langue castillane, ils rencontrent d'énormes difficultés qui les empêchent de le faire. Ils ne sont pas en mesure de réaliser ce souhait en raison des énormes difficultés liées à la langue arabe. Dans de nombreux villages et endroits, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de cette ville, il y a des gens qui ne sont pas en mesure de communiquer en arabe en raison de différences dialectales, ce qui rend encore plus difficile de les contraindre à apprendre la langue castillane. Cette difficulté découle de la variabilité de leur propre langue, et il n'est pas en leur pouvoir de changer leur manière de parler en raison de leurs habitudes profondément enracinées.

Je vous assure, Votre Révérence, que la majorité des récents convertis dans cet empire, même s'ils avaient vingt ans pour apprendre, ne pourraient pas le faire en trois ans. Il y aura même certains et beaucoup d'autres qui, même s'ils faisaient de leur mieux, ne pourraient pas apprendre, car leur seule intention serait de les priver de leurs biens et de les expulser du royaume, comme le prévoit la punition de la décision pragmatique. Par conséquent, dans ce cas, il ne sera pas de la volonté de notre Seigneur Dieu ou de Sa Majesté, et les citoyens d'origine mentionnés ne trouveront aucune réduction de leurs charges. Comme cela est très clair, comment peut-on attendre d'eux qu'ils le fassent en trois ans ?

Il est très clair que celui qui a ordonné cela vise à détruire le royaume et ses habitants, ce qui est vrai en raison des raisons déjà mentionnées et de celles qui seront expliquées plus tard. En ce qui concerne la décision pragmatique mentionnée, qui exige que les écrits, les titres, les livres et tout ce qui est écrit en arabe soit soumis dans les trente jours suivant la proclamation à Votre Révérence et à toute personne désignée à cet effet dans cette ville, sous peine des sanctions mentionnées dans cet article, il convient de considérer le préjudice évident qui découle du fait qu'il n'existe pas d'écrits, de titres, de livres ou de tout autre document écrit en arabe.

Examinons le préjudice évident qui se produit lorsque des écrits, des titres, des livres ou tout autre document écrit en arabe n'existent pas. Les écrits et les titres sont d'une importance capitale pour vos litiges, en particulier en ce qui concerne la commission du docteur Santiago, qui ne juge pas et ne jugera pas sans tenir compte des titres. Supposons que ces documents puissent être traduits en

espagnol. Dans quel délai cette tâche pourrait-elle être accomplie ? Combien de traducteurs seraient nécessaires pour entreprendre la traduction pour l'ensemble de l'empire ?

Étant donné que nous disposons actuellement d'un seul traducteur, il serait manifeste que ces documents seraient perdus en arabe. De plus, après trois ans, ils perdraient toute leur valeur, comme le stipule la décision pragmatique. Qu'est-ce qui pourrait donc être perdu en termes de patrimoine et de registres historiques si les anciens n'avaient pas de documents pour reconnaître leurs biens ? Comment pourraient fonctionner les commerçants et les professionnels qui doivent nécessairement tenir des registres en arabe et ne connaissent aucune autre langue ? Même si certains d'entre eux connaissent l'espagnol, ils sont obligés de fournir des informations détaillées en arabe, faute de quoi ils ne pourraient pas satisfaire les personnes qui viennent les voir pour acheter leurs produits, comme la soie. Ils doivent fournir des certificats pour le prix, le poids, la valeur, ainsi que des détails sur les paiements à effectuer aux propriétaires, comme je l'ai mentionné précédemment. Les responsables du marché[10] qui suivent la production de la soie dans chaque région ne peuvent écrire qu'en arabe.

[10] Un almotacén était un fonctionnaire public chargé de surveiller les marchés et la qualité des produits. Cet officier avait l'autorité pour inspecter les produits, fixer les prix et punir les commerçants commettant des irrégularités.



Contrôleur de marché

Ces responsables doivent tenir des registres administratifs précis de ce que les commerçants vendent, car il ne peut y avoir d'erreur dans la taxation de la soie. Cela vaut aussi bien pour les moments où ils apportent leurs produits sur le marché pour les vendre que pour les occasions où le percepteur de la taxe sur la soie vient collecter les taxes. Toutes ces données administratives sont enregistrées en arabe, et rien n'est documenté en espagnol. Alors, que resterait-il pour eux dans des situations similaires si cela était fait de la manière mentionnée, ou comment pourraient-ils défendre leurs intérêts ?

Passons maintenant à quelque chose de plus important, à savoir les données administratives que les récents convertis doivent conserver pour leurs propres besoins, en particulier lorsqu'il ne s'agit pas de questions obligatoires ou de connaissances générales, mais de données administratives dans leurs livres de créances et de dettes, ainsi que dans leurs professions spécifiques. Par exemple, les tailleurs doivent tenir une administration de chaque

écheveau de soie et de fil, ainsi que de tout autre matériau utilisé pour la confection de vêtements.



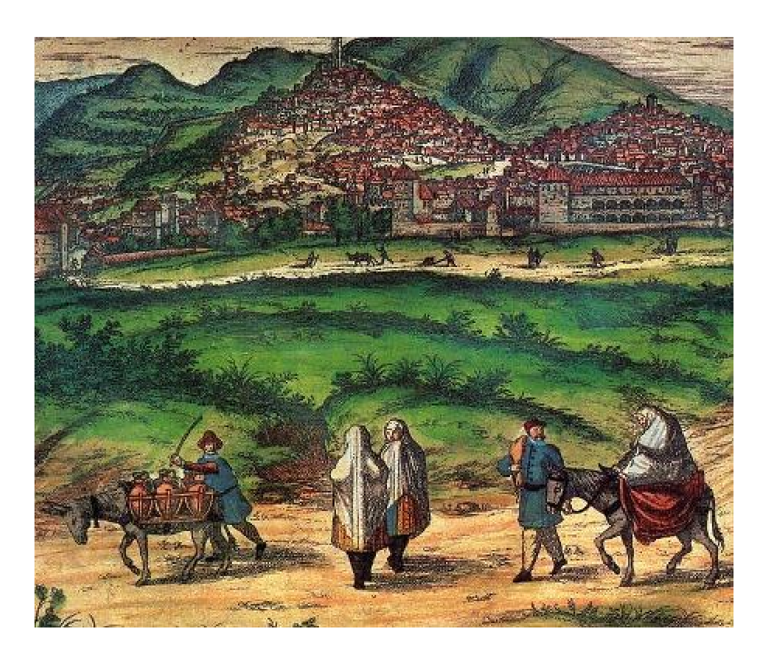
Teinturier

Le teinturier ou son apprenti doit enregistrer la couleur de chaque matériau, ajouter une note sur le poids et noter qui est le propriétaire du matériau en général et de chaque écheveau en particulier. Ces notes sont attachées à chaque matériau et sont teintes avec le matériau, de sorte que les enregistrements de chaque matériau et de chaque transaction ne sont pas perdus. C'est ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, et ils ne savent pas comment faire autrement. Alors, quelle solution auraient-ils s'ils étaient contraints d'arrêter cela dans les trois ans ? Comme je l'ai mentionné précédemment, la plupart des récents convertis, même s'ils souhaitent apprendre l'espagnol, ne le pourraient pas. Dans de telles situations, tout cela conduit à des dommages et à des pertes considérables, et il est clair qu'aucun

avantage positif n'en découle et qu'aucun résultat satisfaisant n'est obtenu.

De plus, étant donné que tout cela est légal et ne contrevient pas à la foi catholique, comme je l'ai expliqué précédemment, pourquoi Sa Majesté permettrait-elle alors que cette grande nouveauté et destruction se produisent ? Il ne semble y avoir aucun avantage à cela, et il est important de noter que ces pratiques ont été effectuées tout au long de la vie de tous les archevêques et évêques qui ont occupé leur poste dans ce royaume, sans qu'aucun d'entre eux ne s'oppose à des cas similaires.

Il semble donc étonnant qu'après soixante ans, tant de désavantages aient été découverts dans une question similaire, comme décrit et expliqué dans la décision pragmatique mentionnée. Et comme je l'ai déjà souligné, je ne vois aucune disposition dans aucun des articles de la décision pragmatique mentionnée qui, à mon humble avis, soit favorable au royaume ou aux fidèles sujets de Sa Majesté, ou qui serve à l'honneur de Dieu ou de Sa Majesté. Integrale, ces dispositions entraînent la perte de vies et de biens, comme cela a déjà commencé à se manifester lors de l'exécution de ces règlements dans les villages et les villes en dehors de la ville. Cela vaut aussi bien pour la question du voile des femmes que pour la fermeture des portes et l'utilisation de surnoms, entre autres mesures.



Morisques dans la Vega, avec Grenade en arrière-plan.
Gravure de Joris Hoefnagle (1565).

C'est pourquoi je vous supplie, au nom de Dieu, d'examiner tout ce qui est contenu dans cette requête et de le considérer avec compassion pour les habitants de ce royaume, qui sont des serviteurs fidèles de Sa Majesté à tous égards. Nous ne devons pas juger tous les Maures sur quelques éléments mauvais qui, par nécessité, peuvent exister dans toute nation. S'il y a eu et s'il y a encore des individus dans ce royaume, tels que des voleurs et des bandits, c'est principalement en raison de la pression constante à laquelle ils sont soumis et du manque de refuge où ils pourraient améliorer leur vie. Ni les monastères ni les églises ne les accueillent. Par conséquent, il est nécessaire que tous ceux qui n'ont pas d'autre choix se rassemblent et, au péril de leur propre vie, évitent de faire porter la faute à toute la nation et de ternir sa réputation,

comme cela se produit avec des individus désespérés.

La solution à ce problème, ou du moins une partie de celle-ci, repose principalement sur Sa Majesté et sur les conseillers intègres qui la conseillent. Les seigneurs devraient être restaurés et tous ceux qui ont commis des crimes graves, tels que le meurtre ou d'autres crimes, devraient être ramenés. Les dirigeants de ces seigneuries doivent être sévèrement punis s'ils ne sont pas vigilants quant à qui entre sur leur territoire et dans leurs biens

Ils devraient constamment surveiller leur territoire et ne tolérer en aucune circonstance un comportement indigne. De plus, ils devraient exiger des rapports réguliers sur les activités de leurs sujets et être informés de leur vie. De cette manière, les dommages importants qui affectent ce royaume pourraient être considérablement réduits. En effet, il a été remarqué de manière frappante dans certains endroits que certains chrétiens anciens et soldats désespérés ont commis de nombreux crimes sur les routes parce qu'ils croyaient que les Maures en étaient responsables.

Cela a été révélé dans certaines procédures judiciaires où, sur leur lit de mort, ils ont confessé les crimes qu'ils avaient attribués aux Maures. Révérend monsieur, j'en suis arrivé à cette conclusion sur la base de mon expérience et de ma participation à des affaires très pertinentes, tant avec les seigneurs qu'avec les archevêques, les inquisiteurs et à la cour de Leurs Altesses et de Leurs Majestés. C'est pourquoi j'ai osé présenter cette relation à votre très révérend personne, en me basant sur tout ce que ma mémoire a retenu concernant le contenu de cette

requête. Je vous supplie, en tant que serviteur de Dieu, de ne pas attribuer cela à la malveillance, car mon intention était et est toujours très noble, à savoir servir Dieu notre Seigneur, Sa Majesté et les habitants, ses sujets dans ce royaume, qui sont de mon sang et à qui je suis redevable de ne pas leur refuser de l'aide.

Je baise les mains très illustres et très révérencieuses de votre très révérend personne.

Francisco Nuñez Muley.

Ce qui est le plus important concernant les écrits en arabe, ce sont les enregistrements des services rendus à Sa Majesté et la distribution d'armes et d'équipements, à la fois dans cette ville et dans les autres villes, villages et municipalités de ce royaume où ont lieu ces distributions, à la fois en général et en particulier, desdits services et équipements pour la guerre. Aucune de ces distributions ne peut avoir lieu sans s'appuyer sur les enregistrements et les rapports existants parmi les résidents d'origine pour les exécuter correctement. Ils ne peuvent pas le faire de toute autre manière, et cela est largement connu et ne nécessite aucune enquête.

En ce qui concerne les registres des distributions desdits services qui ont lieu dans cette ville, de tels registres ont toujours existé et existent encore aujourd'hui, un en arabe et un en castillan. À travers ces registres, la distribution de toutes les charges dans cette ville est effectuée. Des reçus sont émis indiquant ce que chacun doit payer, à la fois en arabe et en castillan, et avec ces reçus, les collecteurs d'impôts perçoivent lesdits services et les exécuteurs les réalisent. Il s'agit d'une pratique courante qui est suivie depuis l'année 1502 ou 1503, lorsque les résidents d'origine de ce royaume ont commencé à servir Sa Majesté avec lesdits services, sans qu'aucun changement n'ait eu lieu dans ce processus pendant tout ce temps.

C'est l'explication qui a été maintenue dans lesdits registres ou reçus, de sorte que chaque personne sache ce qu'elle doit payer et pourquoi cela lui a été attribué. Quelqu'un qui comprend la langue castillane peut obtenir ces informations des anciens écrivains chrétiens qui les enregistrent, car ils l'ont toujours été et le sont toujours. Ceux qui ne comprennent pas la langue castillane peuvent obtenir ces informations de l'écrivain qui les enregistre en arabe.

C'est ainsi que cela est utilisé et maintenu dans cette ville et dans l'ensemble du royaume. Eh bien, comment ces fonctionnaires pourraient-ils effectuer leur travail s'ils ne disposaient pas de ces registres ? Ils n'ont pas d'autre source ou méthode pour éviter la perte des services de Sa Majesté et de ses sujets. Ces enregistrements et registres, à la fois dans leur forme générale et particulière, ont été créés pour s'assurer que lesdites distributions sont correctement exécutées. Si la mesure pragmatique mentionnée devait être appliquée dans ce domaine, cela ne serait pas dans l'intérêt de Sa Majesté, et le royaume serait plongé dans l'obscurité, les résidents d'origine en subiraient les conséquences. Cela s'applique également aux surnoms spécifiés dans lesdits registres, même s'ils ne mentionnent pas "surnom de Morisque" lors de la distribution des services, car les gens ne sont pas identifiés par leurs surnoms, mais tout est enregistré dans les registres et les reçus appropriés.

Permettez-moi d'illustrer cela comme suit : imaginez que Sa Majesté et les membres de son conseil et les prélatss ayant promulgué cette mesure pragmatique décident que dans toutes ses clauses il serait stipulé que les chrétiens doivent s'habiller comme les Morisques, se marier à la manière des Morisques, utiliser exclusivement la musique mauresque et leurs instruments, se baigner comme les Maures, parler exclusivement en arabe, ne pas avoir de nom ou surnom castillan, devoir maintenir leurs portes ouvertes, et que toute communication, écrits, titres ou tout autre chose en castillan ne serait pas autorisée, mais exclusivement en arabe, en plus d'autres restrictions que je ne mentionne pas ici pour ne pas être trop long.

Je ne dis pas encore que tout ce que j'ai mentionné doit être fait en arabe, mais en castillan, et que leurs écrits et livres castillans, qui sont plus proches du castillan, remplaceraient les distributions, livres et mémoires écrits en arabe, comme le prévoient les termes du décret, sous les peines qui y sont énoncées. Cela permettrait aux chrétiens d'effectuer les services qu'ils rendent à Sa Majesté de la même manière que les résidents d'origine de ce royaume.

De plus, ils pourraient accomplir toutes les autres tâches liées aux comptes et aux métiers de différentes manières, que les chrétiens pourraient accomplir dans tout ce royaume, car autrement, ils souffriraient et rencontreraient des difficultés. Cela serait clair, comme je l'ai mentionné. Si tel était le cas, étant donné que c'est un commandement de Dieu, comme l'indique les Dix Commandements : "Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et ton prochain comme toi-même", donc le commandement mentionné indique que l'on doit souhaiter pour le prochain ce que l'on souhaiterait pour soi-même, et lui commander ce que l'on se commanderait à soi-même, car quelqu'un qui ne peut pas être son propre juge ne peut pas être un juge général[11].

---

[11] **FOULCHÉ-DELBOSCH, R**. (1899). Memorial de Francisco Nuñez Muley. Revue hispanique. Nº 18, Paris. pp. 205-239 (Le manuscrit R. 29, pages 321-341 à la Bibliotèque Nationale de Madrid).

3 Les Conséquences

La Révolte des Pays-Bas : Une Lutte pour la Liberté et la Tolérance

Au XVIe et au XVIIe siècle, les Pays-Bas ont connu une période de révolte et de résistance contre les rois catholiques d'Espagne. Cette période, connue sous le nom de Guerre de Quatre-Vingts Ans, n'était pas seulement une lutte pour l'indépendance politique, mais aussi une quête de tolérance religieuse et de liberté de croyance et d'expression.

La Société des Pays-Bas

Les Pays-Bas, composés de dix-sept provinces, étaient une région prospère au cœur de l'Europe. Des villes comme Anvers, Bruges et Amsterdam étaient d'importants centres commerciaux où convergeaient des biens, des idées et des influences culturelles venues de toute l'Europe. Dans ce creuset de cultures, des gens de différentes origines et religions vivaient paisiblement côte à côte.

L'Ascension de Philippe II

À Madrid, régnait Philippe II, un souverain profondément dévoué au catholicisme. Cependant, son règne a également entraîné des tensions pour les Pays-Bas. Philippe II avait l'habitude d'imposer des impôts supplémentaires à ses sujets pour financer ses campagnes militaires et maintenir l'hégémonie catholique.

Les Pays-Bas étaient divers en termes de croyances religieuses. Alors que le catholicisme était dominant, la Réforme, en particulier le calvinisme, comptait de nombreux adeptes. Les tentatives de Philippe II pour réprimer le protestantisme et raviver l'inquisition ecclésiastique ont provoqué des tensions religieuses.

L'Étincelle de la Résistance

L'étincelle de la résistance a été allumée en 1566. L'inquisition et les impôts supplémentaires imposés par Philippe II ont été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase pour beaucoup. La répression sévère des calvinistes et des humanistes a suscité l'indignation. Les Pays-Bas se sont révoltés contre la domination espagnole.

Au départ, les dix-sept provinces ont agi de concert contre Philippe II. Elles partageaient le désir de tolérance religieuse et d'indépendance politique. Cependant, à mesure que la guerre avançait, les Pays-Bas du Nord et du Sud se sont éloignés l'un de l'autre. Le Nord, avec ses fortes influences calvinistes, a mieux réussi à maintenir la Réforme que le Sud, principalement catholique.

La Guerre s'Endurcit

La Guerre de Quatre-Vingts Ans a apporté son lot d'horreurs. Les villes qui ne se rendaient pas immédiatement étaient confrontées à des représailles atroces. Hommes, femmes et enfants n'étaient pas épargnés par les mercenaires. Cela a conduit à une guerre de plus en plus féroce, au cours de laquelle de nombreux Espagnols et mercenaires sont devenus les victimes d'une population en colère luttant pour sa liberté de croyance et d'expression.

La volonté de Philippe II de provoquer des changements et d'imposer l'uniformité en matière religieuse s'est heurtée à la résistance aux Pays-Bas. Le contraste avec son père, le roi Charles Ier, qui semblait avoir davantage de compréhension pour la population, devenait de plus en plus évident.

Le Rôle des Juifs

Un aspect intéressant de cette période était le rôle des Juifs. L'expulsion des Juifs en 1492 par les Rois Catholiques avait déjà été une grande erreur. Ils se sont établis au Portugal et dans d'autres ports, où ils entretenaient de bons contacts commerciaux et contribuaient au commerce florissant. Lorsque les Juifs ont également été expulsés du Portugal en 1497, beaucoup se sont installés à Amsterdam, ce qui a fait de la ville un centre de la communauté juive.

"L'échange d'idées, de biens et de culture entre les Pays-Bas et l'Espagne a conduit à la diffusion, entre autres, du jeu de dames espagnol, introduit par les Juifs aux Pays-Bas et qui a atteint un tres haut niveau. Il en a été de même, bien sûr, pour le commerce, et il n'est donc pas étonnant que les Pays-Bas aient eu la plus grande flotte du monde au XVIIe siècle. Ni les Pays-Bas ni l'Espagne n'avaient intérêt à mettre les Juifs en avant, mais les faits parlent d'eux-mêmes. L'Espagne a apporté sa richesse aux Pays-Bas grâce aux Juifs, et les Juifs intelligents étaient des conseillers experts dans divers domaines. Le succès ne pouvait pas échapper aux Néerlandais rebelles.

La Révolte des Morisques

Pendant la même période, les Morisques en Espagne menaient leur propre combat. En 1568, une révolte des Morisques a éclaté dans la région d'Alpujarras, dans le Royaume de Grenade, alors sous domination espagnole. Les Morisques, musulmans convertis au christianisme, étaient mécontents de la politique de répression religieuse et des restrictions imposées à leurs libertés.

Les Conséquences

Après des années de lutte et de privations, les troupes espagnoles sont parvenues à réprimer la révolte des Morisques. Cela a entraîné des représailles, notamment la dispersion des communautés morisques et la confiscation de leurs biens. La révolte des Morisques a été l'un des épisodes les plus significatifs de leur lutte contre l'oppression espagnole.

L'Impact sur la Toute-Puissance de l'Espagne

Pendant que la Guerre de Quatre-Vingts Ans faisait rage, l'Espagne elle-même était confrontée à des problèmes internes. Les mesures rapides du peu tolérant Philippe II ont provoqué de grandes tensions et des coûts élevés. Les faillites survenues en 1557, 1560 et 1575-1577 étaient inévitables. Cette crise financière signifiait lentement mais sûrement le déclin de l'Espagne autrefois toute-puissante.

Le pays qui était autrefois célèbre pour sa richesse et sa puissance se trouvait maintenant dans une période d'agitation économique et d'instabilité politique. La guerre coûteuse avec les Pays-Bas et la révolte des Morisques avaient épuisé le trésor espagnol. C'était une période de défis et d'adversités pour l'empire espagnol.

Conclusion

La Guerre de Quatre-Vingts Ans et la révolte des Morisques en Espagne étaient des périodes complexes et tumultueuses de l'histoire de l'Europe. Elles témoignent de la lutte pour la liberté, la tolérance et l'indépendance, ainsi que des conséquences de la domination autoritaire et de l'oppression religieuse.

Les Pays-Bas finiraient par atteindre leur indépendance et laisseraient un héritage de tolérance et de diversité. En revanche, l'Espagne serait confrontée aux conséquences de la crise financière et de l'instabilité politique.

Ces événements historiques nous rappellent à quel point il est crucial de trouver un équilibre entre l'autorité et la liberté, et comment les choix des dirigeants peuvent avoir de grandes conséquences pour l'avenir des nations et de leurs peuples. L'héritage de cette période continue de résonner dans le monde moderne, en tant que rappel de la valeur de la liberté et de la tolérance

BIBLIOGRAPHIE

Livres écrits par Govert Westerveld

La plupart de mes livres, écrits en anglais, allemand, espagnol, français, portugais, italien, arabe et néerlandais, se trouvent à la Bibliothèque nationale de La Haye (Koninklijke Bibliotheek in The Hague).

Nº	Year	Title	ISBN
01	1990 2014	Las Damas: ciencia sobre un tablero I Las Damas: ciencia sobre un tablero I. 132 pages. Lulu Editors.	84-7665-69 Softcover
02	1992 2014	Damas españolas: 100 golpes de apertura coronando dama. 116 pages. Lulu Editors. Damas españolas: 100 golpes de apertura coronando dama. 116 pages. Lulu Editors.	84-604-3888-0 None
03	1992 2014	Damas españolas: 100 problemas propios con solamente peones. Damas españolas: 100 problemas propios con solamente peones. 108 pages. Lulu Editors.	84-604-3887-2 None
04	1992 2014	Las Damas: ciencia sobre un tablero, II Las Damas: ciencia sobre un tablero, II. 124 pages. Lulu Editors.	84-604-3886-4 None

05	1992 2014	Las Damas: ciencia sobre un tablero, III Las Damas: ciencia sobre un tablero, III. 124 pages. Lulu Editors.	84-604-4043-5 None
06	1992	Libro llamado Ingenio...juego de marro de punta: hecho por Juan de Timoneda. (Now not edited).	84-604-4042-7
07	1993 2014	Pedro Ruiz Montero: Libro del juego de las damas vulgarmente nombrado el marro. Pedro Ruiz Montero: Libro del juego de las damas vulgarmente nombrado el marro. 108 pages. Lulu Editors.	84-604-5021-X None
08	1997	De invloed van de Spaanse koningin Isabel la Católica op de nieuwe sterke dame in de oorsprong van het dam- en moderne schaakspel. Spaanse literatuur, jaren 1283-1700. In collaboration with Rob Jansen. 329 pages. (Now not edited)	84-605-6372-3 hardcover
09	1997 2014 2014	Historia de Blanca, lugar más islamizado de la región murciana, año 711-1700. Foreword: Prof. Dr. Juan Torres Fontes, University of Murcia. 900 pages. Historia de Blanca, lugar más islamizado de la región murciana, año 711-1700. Volume I. 672 pages. Lulu Editors. Historia de Blanca, lugar	84-923151-0-5 978-1-291-80895-7 paperback 978-1-29-80974-9

		más islamizado de la región murciana, año 711-1700. Volume I. 364 pages. Lulu Editors.	
10	2001 2014 2014	Blanca, "El Ricote" de Don Quijote: expulsión y regreso de los moriscos del último enclave islámico más grande de España, años 1613-1654. Foreword of Prof. Dr. Francisco Márquez Villanueva – University of Harvard – USA. 1004 pages. Blanca, "El Ricote" de Don Quijote: expulsión y regreso de los moriscos del último enclave islámico más grande de España, años 1613-1654. 552 pages. Lulu Editors. Blanca, "El Ricote" de Don Quijote: expulsión y regreso de los moriscos del último enclave islámico más grande de España, años 1613-1654. 568 pages. Lulu Editors.	84-923151-1-3 978-1-291-80122-4 Paperback 978-1-291-80311-2
11	2004	Inspiraciones	Without publising
12	2004	La reina Isabel la Católica: su reflejo en la dama poderosa de Valencia, cuña del ajedrez moderno y origen del juego de damas. In collaboration with José Antonio Garzón Roger. Foreword: Dr. Ricardo Calvo. Generalidad Valeciana. Consellería de Cultura, Educació i Esport. Secretaría Autonómica de Cultura. 426 pages.	84-482-3718-8 paperback

13	2006 2009	Los tres autores de La Celestina. Volume I. Foreword: Prof. Ángel Alcalá – University of New York. 441 pages. (bubok.com) Los tres autores de La Celestina. Volume I. 441 pages (bubok.com)	10:84-923151-4-8 None
14	2007 2014 2014	Miguel de Cervantes Saavedra, Ana Felix y el morisco Ricote del Valle de Ricote en “Don Quijote II” del año 1615 (capítulos 54, 55, 63, 64 y 65. Dedicated to Prof.Francisco Márquez Villanueva of the University of Harvard. 384 pages. El Morisco Ricote del Valle de Ricote. Volume I. 306 pages. Lulu Editors El Morisco Ricote del Valle de Ricote. Volume II. 318 pages. Lulu Editors.	10:84-923151-5-6 978-1-326-09629-8 Hardcover 978-1-326-09679-3 Hardcover
15	2008	Damas Españolas: El contragolpe. 112 pages. Lulu Editors.	10:84-923151-9-2
16	2008 2015	Biografía de Doña Blanca de Borbón (1336-1361). El pontificado y el pueblo en defensa de la reina de Castilla. 142 pages. Biografía de doña Blanca de Borbón (1336-1361). 306 pages. Lulu Editors	10:84-923151-7-2 978-1-326-47703-5 Hardcover en KB
17	2008	Biografía de Don Fadrique, Maestre de la Orden de Santiago (1342-1352). 122 pages. Biografía de Don Fadique,	10:84-923151-6-4 978-1-326-47359-4 Hardcover

		Maestre de la Orden de Santiago. 228 pages. Lulu Editors.	
18	2008 2009	Los tres autores de La Celestina. Volume II. 142 pages. (Now not edited) Los tres autores de La Celestina. Volume II. 142 pages. Ebook (bubok.com)	10:978-84-612-604-0-9 None
19	2008 2015	El reino de Murcia en el tiempo del rey Don Pedro, el Cruel (1350-1369). 176 pages El reino de Murcia en el tiempo del rey Don Pedro I el Cruel (1350-1369). 336 pages. Lulu Editors	13:978-84-612-6037-9 978-1-326-47531-4 Hardcover
20	2008 2015	Los comendadores del Valle de Ricote. Siglos XIII-XIV. Volume I. 178 pages Los Comendadores del Valle de Ricote. Siglox XIII-XIV. 316 pages. Lulu Editors.	13:978-84-612-6038-6 978-1-326-47485-0 Hardcover
21	2009 2015 2015	Doña Blanca y Don Fadrique (1333-1361) y el cambio de Negra (Murcia) a Blanca. 511 pages. De Negra a Blanca. Tomo I. 520 pages. De Negra a Blanca Tomo II. 608 pages Lulu Editors	13:978-84-612-6039-3 978-1-326-47805-6 Hardcover 978-1-326-47872-8 Hardcover
22	2009 2015	Los tres autores de La Celestina. Volume III. 351 pages. (Godofredo Valle de Ricote). Los tres autores de La Celestina. Volume III. 424 pages. (bubok.com)	13:978-84-613-2191-9 None
23	2009	Los tres autores de La Celestina. Volume IV. 261	13:978-84-613-2189-6

	2015	pages. (Godofredo Valle de Ricote). Tres autores de La Celestina. Volumen IV. 312 pages. Ebook (bubok.com)	None
24	2010	El monumento del Morisco Ricote y Miguel de Cervantes Saavedra. 80 pages.	13:978-84-613-2549-8
25	2011 2012	Un ejemplo para España, José Manzano Aldeguer, alcalde de Beniel (Murcia), 1983-2001. 470 pages. Foreword: Ramón Luis Valcárcel Sisa. (Now not edited) Un ejemplo para España, José Manzano Aldeguer, alcalde de Beniel (Murcia), 1983-2001. 470 pages. Ebook (bubok.com)	978-84-614-9221-3 None
26	2012	The History of Checkers of William Shelley Branch. 182 pages. (Now not edited).	None
27	2013	Biografía de Juan Ramírez de Lucena. (Embajador de los Reyes Católicos y padre del ajedrecista Lucena). 240 pages. Lulu Editors.	978-1-291-66911-4
28	2016	El tratado contra la carta del Prothonotario de Lucena. 182 pages. (Now not edited)	None
29	2012	La obra de Lucena: “Repetición de amores”. 83 pages. (Now not edited)	None
30	2012	El libro perdido de Lucena: “Tractado sobre la muerte de Don Diego de Azevedo”. 217 pages.	None

		(bubok.com)	
31	2012	De Vita Beata de Juan de Lucena. 86 pages. (Ebook – bubok.com)	None
32	2013	Biografía de Maurice Raichenbach, campeón mundial de las damas entre 1933-1938. Volume I. 357 pages. Lulu Editors.	978-1-291-68772-9 Paperback
33	2013	Biografía de Maurice Raichenbach, campeón mundial de las damas entre 1933-1938. Volume II. 300 pages. Lulu Editors.	978-1-291-68769-9 Paperback
34	2013	Biografía de Amadou Kandié, jugador fenomenal senegal´s de las Damas entre 1894-1895. 246 pages. Lulu Editors.	978-1-291-68450-6 Paperback
35	2013	The History of Alquerque-12. Spain and France. Volume I. 388 pages. Lulu Editors	978-1-291-66267-2 Paperback
36	2013	Het slechtste damboek ter wereld ooit geschreven. 454 pages. Lulu Editors.	978-1-291-68724-8 Paperback
37	2013	Biografía de Woldouby. 239 pages. Lulu Editors.	978-1-291-68122-2 Paperback
38	2013	Juan del Encina (alias Lucena), autor de Repetición de amores. 96 pages. Lulu Editors	978-1-291-63347-4
39	2013	Juan del Encina (alias Francisco Delicado). Retrato de la Lozana Andaluza. 352 pages. Lulu Editors.	978-1-291-63782-3
40	2013	Juan del Encina (alias Bartolomé Torres Naharro). Propalladia. 128 pages. Lulu Editors	978-1-291-63527-0
41	2013	Juan del Encina, autor de las comedias Thebayda,	978-1-291-63719-9

		Ypolita y Serafina. 92 pages. Lulu Editors	
42	2013	Juan del Encina, autor de la Carajicomedia. 128 pages. Lulu Editors	978-1-291-63377-1
43	2013	El Palmerín de Olivia y Juan del Encina. 104 pages. Lulu Editors	978-1-291-62963-7
44	2013	El Primaleón y Juan del Encina. 104 pages. Lulu Editors.	978-1-291-61480-7
45	2013	Hernando del Castillo seudónimo de Juan del Encina. 96 pages. Lulu Editors	978-1-291-63313-9
46	2013	Amadis de Gaula. Juan del Encina y Alonso de Cardona. 84 pages. Lulu Editors	978-1-291-63990-2
47	2013	Sergas de Esplandián y Juan del Encina. 82 pages. Lulu Editors	978-1-291-64130-1
48	2013	History of Checkers (Draughts). 180 pages. Lulu Editors.	978-1-291-66732-5 Paperback
49	2013	Mis años jóvenes al lado de Ton Sijbrands and Harm Wiersma, futuros campeones mundiales. 84 pages. Lulu Editors.	978-1-291-68365-3 Paperback
50	2013	De Spaanse oorsprong van het Dam- en moderne Schaakspel. Volume I. 382 pages. Lulu Editors.	978-1-291-66611-3 Paperback
51	2013	Alonso de Cardona, el autor de la Questión de amor. 88 pages. Lulu Editors.	978-1-291-65625-1
52	2013	Alonso de Cardona. El autor de la Celestina de Palacio, Ms. 1520. 96 pages. Lulu Editors.	978-1-291-67505-4

53	2013	Biografía de Alonso de Cardona. 120 pages. Lulu Editors.	978-1-291-68494-0
54	2014	Tres autores de La Celestina: Alonso de Cardona, Juan del Encina y Alonso de Proaza. 168 pages. Lulu Editors.	978-1-291-86205-8
55	2014	Blanca, una página de su historia: Expulsión de los moriscos. (With Ángel Ríos Martínez). 280 pages. Lulu Editors.	None
56	2014	Ibn Sab'in of the Ricote Valley, the first and last Islamic place in Spain. 288 pages. Lulu Editors.	978-1-326-15044-0 Hardcover
57	2015	El complot para el golpe de Franco. 224 pages. Lulu Editors.	978-1-326-16812-4 Hardcover
58	2015	De uitdaging. Van damsport tot topproduct. Hoe de damsport mij hielp voedingsproducten van wereldklasse te creëren. 312 pages. Lulu Editors.	978-1-326-15470-7 Hardcover
59	2015	The History of Alquerque-12. Remaining countries. Volume II. 436 pages. Lulu Editors.	978-1-326-17935-9 paperback
60	2015	Your visit to Blanca, a village in the famous Ricote Valley. 252 pages. Lulu Editors.	978-1-326-23882-7 Hardcover
61	2015	The Birth of a new Bishop in Chess. 172 pages. Lulu Editors.	978-1-326-37044-2 Hardcover
62	2015	The Poem Scachs d'amor (1475). First Text of Modern Chess. 144 pages. Lulu Editors.	978-1-326-37491-4 Hardback
63	2015	The Ambassador Juan Ramírez de Lucena, the	978-1-326-37728-1 Hardcover

		father of the chessbook writer Lucena. 226 pages. Lulu Editors.	
64	2015	Nuestro ídolo en Holanda: El senegalés Baba Sy campeón mundial del juego de las damas (1963-1964). 272 pages. (bubok.com).	None
65	2015	Baba Sy, the World Champion of 1963-1964 of 10x10 Draughts. Volume I. 264 pages. Lulu Editors.	978-1-326-39729-6 Hardcover
66	2015	The Training of Isabella I of Castile as the Virgin Mary by Churchman Martin de Cordoba. 172 pages. Lulu Editors.	978-1-326-40364-5 Hardcover
67	2015	El Ingenio ó Juego de Marro, de Punta ó Damas de Antonio de Torquemada. 228 pages. Lulu Editors.	978-1-326-40451-2 Hardcover
68	2015	Baba Sy, the World Champion of 1963-1964 of 10x10 Draughts. Volume II. 204 pages. Lulu Editors.	978-1-326-43862-3 Hardcover
69	2016	The Origin of the Checkers and Modern Chess Game. Volume I. 316 pages. Lulu Editors.	978-1-326-60212-3 Hardcover
70	2015	The Origin of the Checker and Modern Chess Game. Volume III. 312 pages. Lulu Editors.	978-1-326-60244-4
71	2015	Woldouby's Biography, Extraordinary Senegalese checkers player during his stay in France 1910-1911. 236 pages. Lulu Editors.	978-1-326-47291-7 Hardcover
72	2015	La Inquisición en el Valle de Ricote. (Blanca, 1562).	978-1-326-49126-0 Hardcover

		264 pages. Lulu Editors.	
73	2015	History of the Holy Week Traditions in the Ricote Valley. (With Ángel Ríos Martínez). 140 pages. Lulu Editors.	978-1-326-57094-1 Hardcover
74	2016	Revelaciones sobre Blanca. 632 pages. Lulu Editores.	978-1-326-59512-8 Hardcover
75	2016	Muslim history of the Región of Murcia (715-1080). Volume I. 308 pages. Lulu Editors.	978-1-326-79278-7 Hardcover
76	2016	Researches on the mysterious Aragonese author of La Celestina. 288 pages. Lulu Editors.	978-1-326-81331-4 Hardcover
77	2016	The life of Ludovico Vicentino degli Arrighi between 1504 and 1534. 264 pages. Lulu Editors	978-1-326-81393-2 Hardcover
78	2016	The life of Francisco Delicado in Rome: 1508-1527. 272 pages. Lulu Editors.	978-1-326-81436-6 Hardcover
79	2016	Following the Footsteps of Spanish Chess Master Lucena in Italy. 284 pages. Lulu Editors.	978-1-326-81682-7 Hardcover
80	2016	Historia de Granja de Rocamora: La Expulsión en 1609-1614. 124 pages. Lulu Editors.	978-1-326-85145-3 Hardcover
81	2013	De Spaanse oorsprong van het Dam- en Moderne Schaakspel. Deel II. 384 pages. Lulu Editors.	978-1-291-69195-5 paperback
82	2015	The Spanish Origin of the Checkers and Modern Chess Game. (De Spaanse oorsprong van het Dam- en Moderne Schaakspel)	978-1-326-45243-8 Hardcover

		Volume III. 312 pages. Lulu Editores.	
83	2014	El juego de las Damas Universales (100 casillas). 100 golpes de al menos siete peones. 120 pages.	13-978-84-604-3888-0
84	2009	Siglo XVI, siglo de contrastes. (With Ángel Ríos Martínez). 153 pages. (bubok.com). Authors: Ángel Rios Martínez & Govert Westerveld	978-84-613-3868-9
85	2010	Blanca, una página de su historia: Último enclave morisco más grande de España. 146 pages. (bubok.com). Authors: Ángel Rios Martínez & Govert Westerveld	None
86	2017	Ibn Sab'in del Valle de Ricote; El último lugar islámico en España. 292 pages. Lulu Editors.	978-1-326-99819-6 Hardcover
87	2017	Blanca y sus hierbas medicinales de antaño. 120 pages. Lulu Editors.	978-0244-01462-9 Hardcover
88	2017	The Origin of the Checkers and Modern Chess Game. Volume II. 300 pages. Lulu Editors	978-0-244-04257-8 Hardcover
89	2017	Muslim History of the Region of Murcia (1080-1228). Volume II. 308 pages. Lulu Editors	978-0-244-64947-0
90	2018	History of Alquerque-12. Volume III. 516 pages. Lulu Editors.	978-0-244-07274-2 Paperback
91	2015	La Celestina: Lucena y Juan del Encina. Volume I. 456 pages. Lulu Editores.	978-1-326-47888-9 Hardcover
92	2015	La Celestina: Lucena y Juan del Encina. Volume II. 232 pages. Lulu	978-1-326-47949-7 Hardcover

		Editores	
93	2018	La Celestina: Lucena y Juan del Encina. Volume III. 520 pages. Lulu Editors.	978-0-244-65938-7
94	2018	La Celestina: Lucena y Juan del Encina. Volume IV. 248 pages. Lulu Editors.	978-0-244-36089-4
95	2018	La Celestina: Lucena y Juan del Encina. Volume V. (In press)	978-0-244-57803-9 Lulu Editors
96	2018	Draughts and La Celestina's creator Francesch Vicent (Lucena), author of: Peregrino y Ginebra, signed by Hernando Diaz. 412 pages. Lulu Editors.	978-0-244-05324-6
97	2018	Draughts and La Celestina's creator Francesch Vicent (Lucena) in Ferrara. 316 pages. Lulu Editors.	978-0-244-95324-9
98	2018	Propaladia Lucena	In Press
99	2018	Question de Amor Lucena	In Press
100	2018	My Young Years by the side of Harm Wiersma and Ton Sijbrands, Future World Champions – 315 pages. Lulu Editors.	978-0-244-66661-3 Lulu Editors
101	2018	The Berber Hamlet Aldarache in the 11th-13th centuries. The origin of the Puerto de la Losilla, the Cabezo de la Cobertera and the village Negra (Blanca) in the Ricote Valley. 472 pages. Lulu Editors.	978-0-244-37324-5 Lulu Editors Hardcover
103	2018	La gloriosa historia española del Juego de las Damas – Tomo I. 172	978-0-244-38353-4 Lulu Editors Hardcover

		pages. Lulu Editors.	
102	2018	La gloriosa historia española del Juego de las Damas – Tomo II. 148 pages. Lulu Editors.	978-0-244-08237-6 Lulu Editors Hardcover
104	2018	La gloriosa historia española del Juego de las Damas – Tomo III. 176 pages. Lulu Editors.	978-0-244-98564-6 Lulu Editors Hardcover
105	2018	La fabricación artesanal de papel en Negra (Blanca) Murcia. (Siglo XIII)	978-0-244-11700-9 Lulu Editors Hardcover
106	2018	La aldea bereber Aldarache en los siglos XI-XIII. El origen del Puerto de la Losilla, el Cabezo de la Cobertera y el pueblo Negra (Blanca) en el Valle de Ricote.	In Press
107	2018	Analysis of the Comedy and Tragicomedy of Calisto and Melibea. Lulu Editors. 131 pages. Lulu Editors.	978-0-244-41677-5 Lulu Editors Hardcover
108	2018	Diego de San Pedro and Juan de Flores: the pseudonyms of Lucena, the son of doctor Juan Ramírez de Lucena. Lulu Editors. 428 pages. Lulu Editors.	978-0-244-72298-2 Lulu Editors Hardcover
109	2018	Dismantling the anonymous authors of the books attributed to the brothers Alfonso and Juan de Valdés. 239 pages. Lulu Editors.	978-0-244-26453-6 Lulu Editors
110	2018	Revelation of the true authors behind Villalon's books and manuscripts. 429 pages. Lulu Editors.	978-0-244-56448-3 Lulu Editors
111	2018	Doubt about the authorship of the work Asno de oro	978-1-792-03946-1 KDP Amazon

		published in Seville around 1513. 225 pages. Lulu Editors.	
112	2018	Damas Españolas: Reglas y estrategia. Tomo I. 138 pages. Lulu Editors.	978-0-244-86526-9 Lulu Editors
113	2019	*El Lazarillo,* initiated by Lucena and finished by Bernardo de Quirós. 282 pages. Lulu Editors.	978-0-244-56495-7 Lulu Editors
114	2019	Damas Españolas: Direcciones para jugar bien. Tomo II. 150 pages. Lulu Editors.	978-0-244-56529-9 Lulu Editors
115	2019	Damas Españolas: Principios elementales y Golpes. Tomo III. 142 Pages. Lulu Editors	978-0-244-26573-1 Lulu Editors
116	2019	Damas Españolas: Concepto combinativo y Juego posicional. Tomo IV. 117 pages. Lulu Editors.	978-0-244-26590-8 Lulu Editors
117	2019	Een zwarte bladzijde in de geschiedenis van Murcia. Wetenswaardigheden over de gehuchten en dorpen langs de vreemde route van de twee vermiste Nederlanders in de Spaanse deelstaat Murcia. 303 bladzijden. Lulu Editors	978-0-244-56569-5 Lulu Editors
118	2019	Damas Españolas: La partida. Tomo V. 130 páginas. Lulu Editors	978-0-244-86605-1 Lulu Editors
119	2019	Damas Españolas: Los problemas. Tomo VI. 114 páginas. Lulu Editors. Hardcover	978-0-244-26643-1 Lulu Editors
120	2020	Tradiciones y costumbres holandesas. Vida familiar, social y comercial. 312	978-0-244-56551-0 Lulu Editors

		pages. Lulu Editors.	
121	2020	Gonzalo Fernández de Oviedo (Lucena), the unknown son of the Embassador Juan Ramírez de Lucena and author of La Celestina. Volume I. 414 pages. Lulu Editors.	978-0-244-27298-2 Lulu Editors
122	2020	Gonzalo Fernández de Oviedo (Lucena), the unknown son of the Embassador Juan Ramírez de Lucena and author of La Celestina. Volume II. 422 pages. Lulu Editors.	978-0-244-87333-2 Lulu Editors
123	2020	Muslim History of the Region of Murcia (1229-1304). Volume III. 300 pages. Lulu Editors	In Press
124	2020	Juan de Sedeño and Fernando de Rojas	978-1-71686-700-2 Lulu Editors
125	2020	Gonzalo Fernández de Oviedo, the author of *Lazarillo* and *Viaje de Turquía*	978-1-71679-758-3 Lulu Editors
126	2020	Testament of Fernando de Rojas. Pursuit of the missing writer	978-1-71680-426-7 Lulu Editors
127	2020	Gonzalo Fernández de Oviedo and Fernando de Rojas – the Authors of Repetición de Amores and Arte de Ajedrez. 265 pages. Lulu Editors.	978-1-71674-220-0 Lulu Editors
128	2020	Gonzalo Fernández de Oviedo and Continuations of La Celestina. 671 pages. Lulu Editors	978-1-71670-562-5 Lulu Editors
129	2020	My family tree. 53 pages. Lulu Editors	978-1-71668-665-8 Lulu Editors
130	2020	El Gran Capitán, obra escrita por Fernando de Rojas & Gonzalo	978-1-71665-818-1 Lulu Editors

		Fernández de Oviedo 77 pages. Lulu Editors	
131	2020	Gonzalo Fernández de Oviedo y sus obras. Tomo I. 276 pages. Lulu Editors	978-1-71665-331-5 ©
132	2020	Analysing Literary Works in Fernando de Rojas' Will. Volume I. 719 pages. Lulu Editors	978-1-71665-894-5 ©
133	2020	Relatos blanqueños	In Press
134	2020	Draughts is more difficult than chess. El juego de damas es más difícil que el ajedrez. 97 pages. Lulu Editors	978-1- 716-43612-3 ©
135	2021	Discovering Blanca. 10 routes to discover its natural and cultural wealth. Authors: José Molina Ruíz, Mª Luz Tudela Serrano, Virginia Guillén Serrano, Govert Westerveld – 159 pages	978-1-716-37511-8
136	2021	Una idea de la vida en Blanca alrededor del año 1900. Authors: Ángel Ríos Martínez, Govert Westerveld – 148 pages Lulu Editors	978-1-716-27209-7
137	2021	Beautiful introductory forcing moves and hidden combinations. Years 1885 – 1933 256 pages – Lulu editors	978-1-716-17015-7
138	2021	Cambiando Blanca por Ricote alrededor del año 1900. 195 pages – Lulu Editors	978-1-716-55470-4
139	2021	Draughts dictionary English, Spanish, French, Arabic, Dutch 147 Pages. Lulu Editors	978-1-008-99182-8
140	2021	Tactics & Strategies of the	978-1-008-96582-9

		World Champion (1895-1912) Isidore Weiss in Draughts 349 pages. Lulu Editors.	
141	2021	250 New Positions of the World Champion (1895-1912) Isidore Weiss in Draughts. 283 pages. Lulu Editors	978-1-008-96563-8
142	2021	Innovative Creativity of the World Champion (1895-1912) Isidore Weiss in Draughts. 333 pages. Lulu Editors	978-1-008-96561-4
143	2021	Las Tácticas & Estrategias del Campeón Mundial (1895-1912) Isidore Weiss en el Juego de Damas.	978-1-4717-9926-6
144	2021	250 Nuevas posiciones del Campeón Mundial (1895-1912) Isidore Weiss en el Juego de Damas.	978-1-7947-2194-4
145	2021	Creatividad Innovativa del Campeón Mundial (1895-1912) Isidore Weiss en el Juego de Damas.	978-1-7947-1992-7
146	2021	Tactique & Stratégie du Jeu de Dames par Isidore Weiss	978-1-291-77299-9
147	2021	250 Nouvelles positions dans le Jeu de Dames du champion du monde (1895-1912) Isidore Weiss.	978-1-7947-0355-1
148	2021	Créativité innovante dans le Jeu de Dames du champion du monde (1895-1912) Isidore Weiss.	978-1-7947-0052-9
149	2021	Tacktiek & Strategie van het Damspel door Isidore Weiss	978-1-7947-8747-6
150	2021	250 Nieuwe Damposities van de Wereldkampioen (1895-1912) Isidore Weiss	978-1-7947-2512-6

151	2021	Innovatieve Creativiteit van de Wereldkampioen (1895-1912) Isidore Weiss in de Damsport.	978-1-7947-1967-5
152	2021	Tattica & Strategia del Campione del Mondo (1895-1912) Isidore Weiss nel gioco della dama	978-1-387-60954-3
153	2021	250 Nuove Posizioni del Campione del Mondo (1895-1912) Isidore Weiss nel giocco della Dama	978-1-7947-7386-8
154	2021	Creatività innovadora del Campione del Mondo (1895-1912) Isidore Weiss nel giocco della Dama	978-1-7947-4069-3
155	2021	Taktik & Strategie des Weltmeisters (1895-1912) Isidore Weiss in Dame	978-1-387-92348-9
156	2021	250 Neue Positionen des Weltmeisters (1895-1912) Isidore Weiss in Dame	978-1-7947-1197-6
157	2021	Innovative Kreativität des Weltmeisters (1895-1912) Isidore Weiss in Dame.	978-1-7947-1068-9
158	2021	As táticas & Estratégias do Campeão Mundial (1895-1912) Isidore Weiss no Jogo de Damas	978-1-84799-808-8
159	2021	250 Novas Posições do Campeão Mundial (1895-1912) Isidore Weiss no Jogo de Damas	978-1-7947-3420-3
160	2021	Criatividade innovadora do Campeão Mundial (1895-1912) Isidore Weiss no Jogo de Damas	978-1-4717-7858-2
161	2021	Joseph Dentroux, le premier problèmiste le plus vieux deu monde	978-1-7948-0419-7
162	2021	Estrategia para la utilización integral y comercialización de	978-1-7947-4227-7

		algunos sub-productos de los citricos	
163	2022	Enkele gegevens over de geschiedenis van het Fries dammen	978-1-716-02445-0
164	2022	Revelaciones sobre Blanca. Tomo II	978-1-716-01266-2
165	2022	Draughts héroes of the 100 squares (1850-1912). Letters A-H. Volume I	978-1-4583-8122-4
166	2022	Draughts Poems from France, Spain, Germany, Poland, The Netherlands, The United States, Sweden, Great Britain, and Russia.	978-1-4717-5248-3
167	2022	Doctor Manuel Cárceles Sabater. Revolucionario en el Cantón de Cartagena, en la Cirugía y en el Juego de Damas	978-1-4716-4610-2
168	2022	Finales del juego de damas según Dr. Carlos Rodríguez Lafora. Breve biografía.	978-1-4710-7103-4
169	2022	Libro del Juego de Damas según un Canónigo del Sacromonte de la Ciudad de Granada	978-1-716-27209-7
170	2022	Tapas van weleer uit Blanca (Murcia); behorende tot de morisken streek Ricote dat Cervantes in 1615 beschreef in Don Quijote II	978-1-4710-4443-4
171	2022	Tapas of yesteryear from Blanca (Murcia); belonging to the Morish Ricote region that Cervantes described in Don Quijote II in 1615	978-1-4710-3976-8
172	2022	Hearty Appetite	978-1-4710-0610-4

		Eduardo Sánchez Molina Traductor: Govert Westerveld	
173	2022	Gezonde Eetlust Eduardo Sánchez Molina Traductor: Govert Westerveld	978-1-4709-7871-6
174	2022	Libro de los autos para el recluta-miento de los soldados de milicia de Blanca (1635-1642)	Ebook, sin ISBN
175	2022	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Reconstrucción de «Flores y lágrimas» Tomo I	DOI: 10.13140/RG.2.2.174 24.28161
176	2023	El poeta blanqueño Antonio Molina González (1850-1919)	DOI: 10.13140/ RG.2.2.15582.72006
177	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. «Ratos perdidos» Tomo II	DOI: 10.13140/ RG.2.2.13488.02569
178	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Historia de unos amores Tomo III	DOI: 10.13140/ RG.2.2.10434.04802
179	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Polémica charadística I Tomo IV	DOI: 10.13140/ RG.2.2.24871.62880
180	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Cuestión de Bombo Tomo V	DOI: 10.13140/ RG.2.2.32670.41283
181	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Polémica charadística II Tomo VI	DOI: 10.13140/ RG.2.2.32303.41127

182	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Polémica charadística III Tomo VII	DOI: 10.13140/ RG.2.2.27873.17768
183	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Mocedades Tomo VIII	DOI: 10.13140/ RG.2.2.25130.49606
184	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Fruta del tiempo Tomo IX	DOI: 10.13140/ RG.2.2.25372.97920
185	2023	José Rodríguez López (1863-1890), el guardia civil poeta de Blanca (Murcia).	DOI: 10.13140/ RG.2.2.31140.14723
186	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Crónicas del Pasado. (1889-1911). Tomo I Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	978-1-4467-4749-0
187	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Crónicas del Pasado (1912-1937). Tomo II Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
188	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Desde España a Filipinas. Tomo III Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	978-1-4467-5232-6
189	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Esbozos forenses. Tomo IV Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	978-1-4467-5196-1
190	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Auras de arriba. Tomo V Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
191	2023	Tirso Camacho (1870-	

		1937) Luciérnagas y Sensitivas. Tomo VI	
192	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Poemas 1889-1911 Tomo VII Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
193	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Poemas 1912-1937. Tomo VIII Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
194	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Reflejos de lo Divino. Tomo IX Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
195	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Monólogos cient-ificos. Tomo X. Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
196	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Poemas de Sevilla. Tomo XI. Por Manuel EnriqueGutiérrez Camacho	
197	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Poemas de Sevilla Tomo XII. Por Manuel EnriqueGutiérrez Camacho	
198	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Regionalismo andaluz. Tomo XIII Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	978-1-4467-5185-5
199	2023	Tirso Camacho (1870-1937). Joyas y Tradiciones Sevillanas. Tomo XIV Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
200	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Los grandes maestros. Tomo XV	

		Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
201	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Ingreso en la Academia. Tomo XVI Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
202	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Academia de las Buenas Letras. Tomo XVII Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
203	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Premios. Tomo XVIII. Con Manuel EnriqueGutiérrez Camacho	
204	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Biografía de Tirso Camacho. Tomo XIX Por Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
205	2023	Tirso Camacho (1870-1937) Testimonios sobre Tirso Camacho. Tomo XX Con Manuel Enrique Gutiérrez Camacho	
206	2023	Juego de Damas Cognitivo Inglés Tomo I	978-1-4467-6681-1
207	2023	Juego de Damas Cognitivo Alemán Tomo I	978-1-4467-6650-7
208	2023	Juego de Damas Cognitivo Francés Tomo I	978-1-4467-6600-2
209	2023	Juego de Damas Cognitivo Español Tomo I	978-1-4467-6584-5
210	2023	Juego de Damas Cognitive Portugués Tomo I	978-1-4467-5340-8
211	2023	Juego de Damas Cognitivo Italiano	978-1-4467-6465-7

		Tomo I	
212	2023	Juego de Damas Cognitivo Holandés Tomo I	978-1-4467-5320-0
213	2023	Juego de Damas Cognitivo Ruso Tomo I	ebook
214	2023	Juego de Damas Cognitivo Árabe Tomo I	ebook
215	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Muestras sin valor Tomo X	
216	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. En Serio y Broma Tomo XI	
217	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Hojarasca - Tomo XII	
218	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. De Militar y Paisano Tomo XIII	
219	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Varios Tomo XIV	
220	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Poemas desconocidos Tomo XV	
221	2023	Carlos Cano y Cathalan Tomo XVI.	
222	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqeños.	

		Biografías - Tomo XVII	
223	2023	Carlos Cano y Núñez (1846-1922). Poeta de padres blanqueños. Balart – Tomo XVIII	
224	2023	Fitología y Dendrología en Blanca (Murcia)	978-1-4467-3821-4
225	2023	La caída de un pueblo	978-1-4467-2201-5
226	2023	De val van een volk	978-1-4467-2204-6
227	2023	Der Untergang eines Volkes	978-1-4467-2169-8
228	2023	The Fall of a People	978-1-4467-2196-4
229	2023	La chute d’un peuple	978-1-4467-2175-9